

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION OFFICIELLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEGRE-EN-ANJOU-BLEU

DU JEUDI 5 JANVIER 2017 A 20 HEURES 30

L'an deux mil dix-sept, le cinq janvier à vingt heures trente,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Segré-en-Anjou Bleu se sont réunis au Parc des Expositions situé sur la commune de Ste-Gemmes d'Andigné sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le vingt-neuf décembre deux mil seize par Monsieur le Maire et sous sa présidence.

## Etaient présents :

M GRIMAUD Gilles, Mme JAMES Marie-Agnès, M PASQUIER Jean-Pierre, Mme GASNIER Monique, M RONCIN Joël, Mme COQUEREAU Geneviève, M CHAUVEAU Olivier, Mme BOURDAIS Marie-Paule, M GROSBOIS Claude, M GASTINEAU Christophe, M BOULMANT NOMBALLAIS Christian, M. DENOUS Bernard, Mme CHANTEUX Evelyne, Mme LEMALE Myriam, M BOUILLE Damien, Mme MOESIS Marie-Noëlle, Mme ROUILLE Françoise, M BOULTOUREAU Hubert, M FREMY Didier, M GILLIER Michel, M MENARD Anthony, Mme RENAULT Sonia, Mme SAUTJEAU Christelle, Mme BELLANGER Anne, M GASNIER Johan, Mme GUENY Nadège, M GILLIER Jean-François, M SAVARIS Claude, M JOLIVEL Emmanuel, M HEULIN Pierre-Marie, M VITRE Alain, Mme JOUENNE Aurélie, M HUREL Philippe, Mme CHAUVIN Hélène, M TROTTIER Gildas, M BOCAGE Frédéric, Mme HEULIN Danielle, Mme HEYNER-ROUSSEAU Marion, Mme GROSCHNER Birgit, M PASSELANDE Germain, M GRANIER Jean-Claude, M BEAUMONT Pierre, M MIGRAINE Marc, M FOUILLET Alain, Mme PELLETIER Christine, M LEUSIE Marc, M FLOTTE Ludovic, M BELLANGER Jean-Luc, M GEORGET André, Mme DURAND Christelle, Mme LARDEUX Florence, M MARIE Sylvain, M GAUGAIN Atimad, Mme GROSBOIS Marie-Bernadette, M CHERBONNIER Frédéric, M ROCHEPEAU Pierre, Mme TROTTIER Marie-Annick, M LACIRE Frédéric, Mme SORIN Laëtitia, M DELANOUE Michel, M PELLUAU Dominique, M GAUTTIER Jérôme, M LARDEUX Dominique, M COUTINEAU Michel, M DENUAULT Raymond, M BRICAULT Patrick, Mme FEIPEL Christine, M GAUBERT Emmanuel, Mme BOISSEAU Sylvie, M SEJOURNE Serge, M DERSOIR Gaëtan, M BOUE Gilbert, Mme THIERRY Irène, Mme MAINFROID Mary, Mme ABELARD Isabelle, M SEJOURNE Michel, M BOUILLET-LE LIBOUX Jérémy, M BESNIER Loïc, Mme MOULLIERE Sandrine, M GARNIER Marcel, M GELU Daniel, Mme BRANCHEREAU Emmanuelle, M GEINDREAU Christophe, M BIANG NZIE Patrick, M GAULTIER Jean-Noël, M BROSSIER Daniel, M TROUILLEAU Jacky, Mme GIRAUD Nadine, M DUMONT Jean-Yves, Mme SAUVAGE Véronique, M ANNONIER Claude, Mme BURET Geneviève, Mme BRUAND Martine, M BESNIER Michel, Mme MONVOISIN Nathalie, M DAVID Julien, M OREILLARD Gabriel, Mme EVAIN Christiane, M BELIER Denis, Mme BELLIER Geneviève, Mme THOMAS Anne-Cécile, M FOLLIARD Loïc, Mme ROISNET Valérie, M VERDIER Laurent, Mme BODIER Marcelle, M GATINEAU Thierry, Mme LORENZI Mariette, M TAULNAY Jean-Claude, Mme FLAMAND Bénédicte, M CUINET Alain, Mme MARSAIS Thérèse, M PORCHER Jean-Luc, M COUE Henri, M BOUVET Jean-Olivier, Mme CERISIER Isabelle, Mme GUILLET Marina, M VASLIN Corentin, M FOURNIER Daniel, M BELLIER André, Mme CHOQUET Maryline, M CHERE Nicolas, M PELTIER Nicolas, Mme MALINGE Monique, M LAIZE René, M LECLERC Emile, M GROSBOIS Jean-Michel, M MARSOLLIER Loïc, Mme LEZE Laëtitia, Mme CHAUVEAU Christelle, M ELEOUET Arnaud, M GELU André, M COTTIER Guillaume, Mme PROUST Mélanie, M GIBOIRE Frédéric, Mme GASNIER Virginie, Mme BOISTEAU Marie-Christine, M ROULLEAU Sébastien, M CHAUVIN Bruno, M BERTHELOT Jérôme, Mme BASLE Catherine, M THAUNAY Hervé, Mme ROMANN Colette, M GALON Joseph, M LEFORT André, M JUBLIN Marc, M BRECHETEAU Gilles, M LEDOUX Jean-Yves, M MORICEAU Philippe, Mme ALBERT Béatrice, Mme CORMIER Lucile, Mme BOURGEOIS Stéphanie, M GUIMON Vincent, Mme DENIS-POIZOT Françoise, Mme STEPHANE Géraldine, M DROUIN Emmanuel, M AVERTY Arnaud, Mme BIOTEAU Stéphanie, M BIZOT Maxence

## Etaient excusés:

M. VENIERE Bruno, Mme GROSBOIS Mélanie, M DOUTRE Romain, Mme GAUBERT Elodie, Mme CHAUVEAU Carine, Mme FOUCHE Guylaine, M GAULTIER Marc, Mme DUCHENE Karine, M CROCHETET Benoît, M GESLIN Henri, Mme PELUAU Laurence, M HOCDE Christian, Mme MARTIN Bernadette, M SEREX Francis, M CHEVALIER Jean, Mme PAUMIER Céline, Mme MICHEL Muriel, Mme RUELLO Nathalie, Mme BOULLIER Nadia, Mme BUCHOT Marie-Françoise, Mme HENRY Karen, M BARREAU Laurent, Mme ORDONAUD Soizic, Mme LHOTE Sophie,

**Etaient absents :**

Mme LEROUEIL Marie-Sophie, M GEMIN Yanis, M BAUDOIN Guy, Mme VERGEREAU Danielle, M JAMET Guillaume, M LEMALE Philippe, M PERROIS Christian, Mme CHARTIER Manuèla, Mme SAIGET Sonia, Mme DES FRANCS Florence, Mme DE LA SELLE Noémie, M DE LA FERTE Thierry, Mme BEUTIER Aurélie, M RETIER Daniel, Mme HELBERT Emilie, M AUBRY Jadlyn, Mme METAYER Caroline, Mme CHEVALIER Christine, M DUVAL Mickaël, Mme LECLERCQ Vanessa, M SORTANT Olivier, M PRAIZELIN Nicolas, Mme CAILLERE Laure, M PROD'HOMME Michel, M LEBRETON Michel, Mme TERRIEN Lucienne, Mme BLANCHARD Yolande

Par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. VENIERE Bruno a donné pouvoir à M. GASTINEAU Christophe,  
Mme GROSBOIS Mélanie a donné pouvoir à Mme JAMES Marie-Agnès,  
M DOUTRE Romain a donné pouvoir à M. GASNIER Johan,  
Mme DUCHENE Karine a donné pouvoir à Mme DURAND Christelle,  
M CROCHETET Benoît a donné pouvoir à M. GROSBOIS Claude,  
M. GESLIN Henri a donné pouvoir à M. SEJOURNE Serge,  
Mme PELUAU Laurence a donné pouvoir à Mme MOULLIERE Sandrine,  
M. HOCDE Christian a donné pouvoir à M. GAULTIER Jean-Noël,  
Mme MARTIN Bernadette a donné pouvoir à Mme BRUAND Martine,  
M. SEREX Francis a donné pouvoir à M. OREILLARD Gabriel,  
M. CHEVALIER Jean a donné pouvoir à Mme LORENZI Mariette,  
Mme PAUMIER Céline a donné pouvoir à M. COUE Henri,  
Mme MICHEL Muriel a donné pouvoir à Mme FLAMAND Bénédicte,  
Mme RUELLO Nathalie a donné pouvoir à M. FOURNIER Daniel,  
Mme BOULLIER Nadia a donné pouvoir à M. GIBOIRE Frédéric,  
Mme HENRY Karen a donné pouvoir à M. MORICEAU Philippe,  
M. BARREAU Laurent a donné pouvoir à Mme BOURGEOIS Stéphanie,  
Mme ORDONAUD Soizic a donné pouvoir à Mme ROMANN Colette,  
Mme LHOTE Sophie a donné pouvoir à M. CHAUVIN Bruno  
de voter en leur nom.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame JAMES Marie-Agnès, ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Conseillers en exercice :	209
Nombre de présents :	158 – 157 (à partir de la délibération n°2017-38)
Nombre de votants :	177 – 176 (à partir de la délibération n°2017-38)

Le procès-verbal de la séance du cinq janvier deux mil dix-sept a été affiché à la porte de la Mairie le six janvier deux mil dix-sept conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur GRIMAUD tient à informer le Conseil Municipal qu'une erreur de calcul est intervenue lors de la désignation des délégués à Anjou Bleu Communauté pendant la réunion du conseil municipal du 15 décembre dernier. Il confirme que Mme DENIS-POIZOT Françoise a bien été désignée à la place de Mme EVAIN Christiane.

N°2017-01

## Election du Maire de la commune déléguée de Segré

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 15 décembre 2016 créant 15 conseils communaux, et désignant Monsieur Gilles GRIMAUD maire de la commune déléguée de Segré,

Vu la démission de Monsieur Gilles GRIMAUD de sa fonction de Maire acceptée par Madame le Préfet le 22 décembre 2016, il appartient au Conseil Municipal d'élire le Maire de la commune déléguée de Segré, dans les conditions fixées à l'article L.2122-7,

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la déclaration de candidature en tant que Maire délégué de Segré de :

- Monsieur Bruno CHAUVIN
- Madame Françoise DENIS-POIZOT

Il est alors procédé à l'élection :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	177
Nombre de suffrages déclarés nuls	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	14
Reste, pour le nombre de suffrage exprimés	163
Majorité absolue	82

NOM et PRENOM des CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bruno CHAUVIN	134	Cent trente quatre
Françoise DENIS-POIZOT	29	Vingt-neuf

Monsieur Bruno CHAUVIN a été proclamé Maire délégué de la commune de Segré.

Monsieur CHAUVIN prend la parole : « Je vous remercie pour la confiance que vous nous avez accordée puisque je ne suis pas tout seul. Nous sommes avant tout une équipe, et soyez

assurés que notre engagement sera complet, que ce soit pour Segré ou pour la commune nouvelle. »

Il informe qu'il va réduire son temps de travail pour être plus présent à Segré, le lundi et le jeudi.

N°2017-02

### Election des adjoints de la commune déléguée de Segré

Vu la délibération du 15 décembre 2016 désignant 7 adjoints à la commune déléguée de Segré comme suit : M CHAUVIN Bruno, Mme COQUEREAU Geneviève, M BERTHELOT Jérôme, Mme BASLE Catherine, M THAUNAY Hervé, Mme ROMANN Colette, M GALON Joseph

Vu la délibération du 5 janvier 2017 élisant Monsieur Bruno CHAUVIN Maire de la commune déléguée de Segré, il convient d'élire 7 nouveaux adjoints à la commune déléguée de Segré,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une liste a été déposée.

- BERTHELOT Jérôme
- COQUEREAU Geneviève
- THAUNAY Hervé
- BASLE Catherine
- GALON Joseph
- ROMANN Colette
- GUIMON Vincent

Il est alors procédé à l'élection :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	177
Nombre de suffrages déclarés nuls	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	25
Reste, pour le nombre de suffrage exprimés	152
Majorité absolue	77

NOM et PRENOM des CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERTHELOT Jérôme COQUEREAU Geneviève THAUNAY Hervé	152	Cent cinquante deux

BASLE Catherine GALON Joseph ROMANN Colette GUIMON Vincent		
---	--	--

Ont été proclamés adjoints de la commune déléguée de Segré les personnes suivantes :

- BERTHELOT Jérôme
- COQUEREAU Geneviève
- THAUNAY Hervé
- BASLE Catherine
- GALON Joseph
- ROMANN Colette
- GUIMON Vincent

N°2017-03

### **Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire - Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'afin de faciliter la bonne gestion des affaires communales, le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin de prendre, pour la durée de son mandat, un certain nombre de décisions dans des matières limitativement déterminées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**Pour :** 151

**Contre :** 9 – Claude SAVARIS, Emmanuel JOLIVEL, Ludovic FLORTE, MARIE Sylvain, LACIRE Frédéric, BURET Geneviève, DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, DROUIN Emmanuel

**Abstentions :** 17 – Françoise ROUILLERE, Frédéric BOCAGE, Birgit GROSCHNER, Jean-Claude GRANIER, Marc LEUSIE, Florence LARDEUX, Laëtitia SORIN, Sylvie BOISSEAU, Daniel GELU, Laurence PELUAU, BIANG NZIE Patrick, DUMONT Jean-Yves, BESNIER Michel, RUELLO Nathalie, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence, AVERTY Arnaud

DECIDE de donner délégation à Monsieur le Maire pour prendre les décisions dans les matières énumérées ci-dessous :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° - De fixer et réviser les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal. La présente délibération comprend la fixation de l'évolution annuelle après soumission pour avis simple à la commission des finances et la création de nouveaux tarifs.

3° – De procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- libellés en euro ou en devise,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le maire pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Au titre de la délégation, le maire pourra :

- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées ci-dessus.
- plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes. Par ailleurs, le maire pourra conclure tout avenant.

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.

Au titre de cette délégation, le maire pourra exercer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des secteurs suivants :

- Zones urbaines : zones U
- Zones d'urbanisation future : zones AU
- Plans d'aménagement de zone approuvés des zones d'aménagement concerté

16° D'intenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions, en 1<sup>ère</sup> instance, en appel, en cassation, ainsi que, le cas échéant, dans le cadre de procédure en référé quelque soit le type de référé (référé suspension, référé conservatoire...), le maire étant habilité à se faire assister de l'avocat de son choix pour chacune des actions ci-dessus mentionnées,

17° De régler les conséquences dommageables dans les accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 1 000 €.

18° De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux, sous réserve de l'institution par le Conseil Municipal.

20° De procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 3 000 000 euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index notamment EONIA, EURIBOR, TAUX FIXE.

21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

La délégation au maire s'exercera sous réserve d'une délibération motivée du conseil municipal délimitant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

26° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions pour tous les projets sans limitation de montant.

PRECISE que conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en application de la présente délégation pourront être signées par un adjoint agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18.

DIT que la signature devra être précédée de la formule suivante « Par délégation du Conseil Municipal, le Maire ».

**En réponse à Madame DENIS-POIZOT, Monsieur GRIMAUD précise que le droit de préemption concerne des biens vendus par des personnes privées quand le droit de priorité concerne des biens vendus par l'Etat.**

**En réponse à Monsieur DROUIN qui évoque un précédent avec un emprunt en franc suisse et qui s'inquiète de la possibilité de souscrire des emprunts en euro ou en devise, Madame COQUEREAU signale que la commune s'adaptera aux propositions des banques.**

**Monsieur DROUIN évoque les frais et honoraires d'avocats. Monsieur GRIMAUD estime que l'idéal serait de ne pas avoir à défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif.**

**En réponse à Madame DENIS-POIZOT, Monsieur GRIMAUD informe que ces délégations seront prises par le Maire, soit sur avis de la commission concernée, soit sur avis du bureau municipal.**

N°2017-04

### **Modalités de vote sur les représentations du Conseil Municipal dans les différentes commissions et structures**

Suite aux Elections Municipales du 15 décembre 2016, il convient de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal dans les commissions municipales.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant le vote à bulletin secret,

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et propose de procéder au vote par voie électronique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

ACCEPTE de procéder au vote par voie électronique pour les représentations du Conseil Municipal dans les différentes structures et commissions.

N°2017-05

### **Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission tourisme**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission Tourisme.

Sont candidats :

#### **Elus titulaires**

M. BOULMANT NOMBALLAIS Christian  
Mme RENAULT Sonia  
Mme FOUCHE Guylaine  
M. HEULIN Pierre-Marie  
M. GAULTIER Marc  
M. CROCHETET Benoît  
M. DE LA FERTE Thierry  
M. DERSOIR Gaëtan  
M. GEINDREAU Christophe  
M. DUMONT Jean-Yves  
Mme EVAIN Christiane  
Mme FLAMAND Bénédicte  
M. ROULLEAU Sébastien  
Mme BASLE Catherine  
Mme STEPHANE Géraldine

#### **Elus suppléants**

Mme JAMES Marie-Agnès  
M. SAVARIS Claude  
M. LEUSIE Marc  
Mme VERGEREAU Danielle  
M. BELLANGER Jean-Luc  
Mme TROTTIER Marie-Annick  
Mme SAIGET Sonia  
  
M. BIANG NZIE Patrick  
M. GAULTIER Jean-Noël  
M. FOLLIARD Loïc  
M. BOUVET Jean-Olivier  
M. ELEOUET Arnaud  
Mme BOURDAIS Marie-Paule  
M. LEDOUX Jean-Yves  
M. AVERTY Arnaud

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 173

**Abstentions :** 4 – Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Françoise DENIS-POIZOT, Emmanuel DROUIN

Sont donc désignés pour siéger à la commission Tourisme :

Le Maire, Gilles GRIMAUD

#### **Elus titulaires**

M. BOULMANT NOMBALLAIS Christian  
Mme RENAULT Sonia  
Mme FOUCHE Guylaine

#### **Elus suppléants**

Mme JAMES Marie-Agnès  
M. SAVARIS Claude  
M. LEUSIE Marc

M. HEULIN Pierre-Marie  
M. GAULTIER Marc  
M. CROCHETET Benoît  
M. DE LA FERTE Thierry  
M. DERSOIR Gaëtan  
M. GEINDREAU Christophe  
M. DUMONT Jean-Yves  
Mme EVAIN Christiane  
Mme FLAMAND Bénédicte  
Mme MALINGE Monique  
M. ROULLEAU Sébastien  
Mme BASLE Catherine  
Mme STEPHANE Géraldine

Mme VERGEREAU Danielle  
M. BELLANGER Jean-Luc  
Mme TROTTIER Marie-Annick  
Mme SAIGET Sonia  
  
M. BIANG NZIE Patrick  
M. GAULTIER Jean-Noël  
M. FOLLIARD Loïc  
M. BOUVET Jean-Olivier  
M. ELEOUET Arnaud  
Mme BOURDAIS Marie-Paule  
M. LEDOUX Jean-Yves  
M. AVERTY Arnaud

N°2017-06

### **Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission équipements sportifs**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission équipements sportifs.

Sont candidats :  
Mme JAMES Marie-Agnès

#### **Elus titulaires**

M. BOUILLE Damien  
M. DOUTRE Romain  
Mme CHAUVEAU Carine  
M. VITRE Alain  
M. BELLANGER Jean-Luc  
M. CHERBONNIER Frédéric  
Mme CHARTIER Manuëla  
M. BESNIER Loïc  
M. GEINDREAU Christophe  
M. TROUILLEAU Jacky  
M. BELIER Denis  
M. VASLIN Corentin  
M. PELTIER Nicolas  
Mme BOISTEAU Marie-Christine  
M. THAUNAY Hervé  
M. AVERTY Arnaud

#### **Elus suppléants**

M. GASTINEAU Christophe  
M. GASNIER Johan  
M. JAMET Guillaume  
M. TROTTIER Gildas  
M. MARIE Sylvain  
  
M. GAUTTIER Jérôme  
M. BOUILLET-LE LIHOUX Jérémy  
M. RONCIN Joël  
M. SORTANT Olivier  
M. GATINEAU Thierry  
Mme PAUMIER Céline  
M. GROSBOIS Jean-Michel  
Mme BOURDAIS Marie-Paule  
M. JUBLIN Marc  
M. DROUIN Emmanuel

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 175

**Abstentions :** 2 – Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER

Sont donc désignés pour siéger à la commission équipements sportifs :

Le Maire, Gilles GRIMAUD  
Mme JAMES Marie-Agnès

**Elus titulaires**

M. BOUILLE Damien  
M. DOUTRE Romain  
Mme CHAUVEAU Carine  
M. VITRE Alain  
M. BELLANGER Jean-Luc  
M. CHERBONNIER Frédéric  
Mme CHARTIER Manuèla  
M. BESNIER Loïc  
M. GEINDREAU Christophe  
M. TROUILLEAU Jacky  
M. BELIER Denis  
M. VASLIN Corentin  
M. PELTIER Nicolas  
Mme BOISTEAU Marie-Christine  
M. THAUNAY Hervé  
M. AVERTY Arnaud

**Elus suppléants**

M. GASTINEAU Christophe  
M. GASNIER Johan  
M. JAMET Guillaume  
M. TROTTIER Gildas  
M. MARIE Sylvain  
  
M. GAUTTIER Jérôme  
M. BOUILLET-LE LIHOUX Jérémy  
M. RONCIN Joël  
M. SORTANT Olivier  
M. GATINEAU Thierry  
Mme PAUMIER Céline  
M. GROUSBOIS Jean-Michel  
Mme BOURDAIS Marie-Paule  
M. JUBLIN Marc  
M. DROUIN Emmanuel

N°2017-07

**Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission animations**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission équipements sportifs.

Sont candidats :  
Mme JAMES Marie-Agnès

**Elus titulaires**

M. GASTINEAU Christophe  
Mme RENAULT Sonia  
M. LEUSIE Marc  
Mme HEULIN Danielle  
M. BELLANGER Jean-Luc  
M. CHERBONNIER Frédéric  
Mme FEIPEL Christine  
Mme THIERRY Irène  
M. GARNIER Marcel  
Mme GIRAUD Nadine  
Mme ROISNET Valérie  
M. BOUVET Jean-Olivier  
M. CHERE Nicolas  
Mme GASNIER Virginie

**Elus suppléants**

Mme ROUILLERE Françoise  
Mme SAUTJEAU Christelle  
M. GRANIER Jean-Claude  
Mme VERGEREAU Danielle  
M. PERROIS Christian  
M. LACIRE Frédéric  
M. PELLUAU Dominique  
Mme MAINFROID Mary  
  
M. DUVAL Mickaël  
Mme BELLIER Geneviève  
M. PROD'HOMME Michel  
M. MARSOLLIER Loïc  
Mme BOURDAIS Marie-Paule

Mme BASLE Catherine  
M. BIZOT Maxence

M. LEFORT André  
M. DROUIN Emmanuel

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

Pour : 172

Abstentions : 5 – Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Géraldine STEPHANE,

Emmanuel DROUIN, Arnaud AVERTY

Sont donc désignés pour siéger à la commission animations :

Le Maire, Gilles GRIMAUD  
Mme JAMES Marie-Agnès

**Elus titulaires**

M. GASTINEAU Christophe  
Mme RENAULT Sonia  
M. LEUSIE Marc  
Mme HEULIN Danielle  
M. BELLANGER Jean-Luc  
M. CHERBONNIER Frédéric  
Mme FEIPEL Christine  
Mme THIERRY Irène  
M. GARNIER Marcel  
Mme GIRAUD Nadine  
Mme ROISNET Valérie  
M. BOUVET Jean-Olivier  
M. CHERE Nicolas  
Mme GASNIER Virginie  
Mme BASLE Catherine  
M. BIZOT Maxence

**Elus suppléants**

Mme ROUILLERE Françoise  
Mme SAUTJEAU Christelle  
M. GRANIER Jean-Claude  
Mme VERGEREAU Danielle  
M. PERROIS Christian  
M. LACIRE Frédéric  
M. PELLUAU Dominique  
Mme MAINFROID Mary  
  
M. DUVAL Mickaël  
Mme BELLIER Geneviève  
M. PROD'HOMME Michel  
M. MARSOLLIER Loïc  
Mme BOURDAIS Marie-Paule  
M. LEFORT André  
M. DROUIN Emmanuel

N°2017-08

**Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission environnement rural**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission environnement rural.

Sont candidats :

**Elus titulaires**

M. GASTINEAU Christophe  
M. MENARD Anthony  
M. GRANIER Jean-Claude  
M. HUREL Philippe

**Elus suppléants**

M. VENIERE Bruno  
M. SAVARIS Claude  
M. JAMET Guillaume  
Mme GROSCHNER Birgit

M. PERROIS Christian  
Mme TROTTIER Marie-Annick  
M. GAUTTIER Jérôme  
M. SEJOURNE Serge  
M. RONCIN Joël  
M. BROSSIER Daniel  
M. GATINEAU Thierry  
M. COUE Henri  
M. LAIZE René  
M. GIBOIRE Frédéric  
M. BRECHETEAU Gilles  
Mme DENIS-POIZOT Françoise

M. BELLANGER Jean-Luc  
M. DELANOUE Michel  
M. PELLUAU Dominique  
M. BOUE Gilbert

M. PRAIZELIN Nicolas  
Mme RUELLO Nathalie  
M. BELLIER André  
M. GELU André  
M. MORICEAU Philippe  
M. DROUIN Emmanuel

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 174

**Abstentions :** 3 – Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, René LAIZE

Sont donc désignés pour siéger à la commission environnement rural :

Le Maire, Gilles GRIMAUD

**Elus titulaires**

M. GASTINEAU Christophe  
M. MENARD Anthony  
M. GRANIER Jean-Claude  
M. HUREL Philippe  
M. PERROIS Christian  
Mme TROTTIER Marie-Annick  
M. GAUTTIER Jérôme  
M. SEJOURNE Serge  
M. RONCIN Joël  
M. BROSSIER Daniel  
M. GATINEAU Thierry  
M. COUE Henri  
M. LAIZE René  
M. GIBOIRE Frédéric  
M. BRECHETEAU Gilles  
Mme DENIS-POIZOT Françoise

**Elus suppléants**

M. VENIERE Bruno  
M. SAVARIS Claude  
M. JAMET Guillaume  
Mme GROSCHNER Birgit  
M. BELLANGER Jean-Luc  
M. DELANOUE Michel  
M. PELLUAU Dominique  
M. BOUE Gilbert  
  
M. PRAIZELIN Nicolas  
Mme RUELLO Nathalie  
M. BELLIER André  
M. GELU André  
M. MORICEAU Philippe  
M. DROUIN Emmanuel

N°2017-09

**Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission petite enfance**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission petite enfance.

Sont candidats :

**Elus titulaires**

Mme GROSBOIS Mélanie  
Mme GUENY Nadège  
Mme CHAUVEAU Carine  
Mme HEYNER ROUSSEAU Marion  
Mme DURAND Christelle  
Mme GROSBOIS Marie-Bernadette  
M. PELLUAU Dominique  
Mme BRANCHEREAU Emmanuelle  
Mme MARTIN Bernadette  
Mme CAILLÈRE Laure  
Mme MARSAIS Thérèse  
Mme CHOQUET Maryline  
Mme BOURDAIS Marie-Paule  
Mme ORDONAUD Soizic  
M. DROUIN Emmanuel

**Elus suppléants**

Mme CHANTEUX Evelyne  
Mme BELLANGER Anne  
Mme GAUBERT Elodie  
Mme JOUENNE Aurélie  
Mme LARDEUX Florence  
Mme SORIN Laëtizia  
Mme CHARTIER Manuèla  
  
Mme METAYER Caroline  
Mme ROISNET Valérie  
Mme GUILLET Marina  
Mme CHAUVEAU Christelle  
Mme PROUST Mélanie  
Mme LHOTE Sophie  
Mme STEPHANE Géraldine

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 174

**Abstentions :** 3 – Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Arnaud AVERTY

Sont donc désignés pour siéger à la commission petite enfance :

Le Maire, Gilles GRIMAUD

**Elus titulaires**

Mme GROSBOIS Mélanie  
Mme GUENY Nadège  
Mme CHAUVEAU Carine  
Mme HEYNER ROUSSEAU Marion  
Mme DURAND Christelle  
Mme GROSBOIS Marie-Bernadette  
M. PELLUAU Dominique  
Mme BRANCHEREAU Emmanuelle  
Mme MARTIN Bernadette  
Mme CAILLÈRE Laure  
Mme MARSAIS Thérèse  
Mme CHOQUET Maryline  
Mme BOURDAIS Marie-Paule  
Mme ORDONAUD Soizic  
M. DROUIN Emmanuel

**Elus suppléants**

Mme CHANTEUX Evelyne  
Mme BELLANGER Anne  
Mme GAUBERT Elodie  
Mme JOUENNE Aurélie  
Mme LARDEUX Florence  
Mme SORIN Laëtizia  
Mme CHARTIER Manuèla  
  
Mme METAYER Caroline  
Mme ROISNET Valérie  
Mme GUILLET Marina  
Mme CHAUVEAU Christelle  
Mme PROUST Mélanie  
Mme LHOTE Sophie  
Mme STEPHANE Géraldine

N°2017-10

**Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission  
Enfance-Jeunesse / TAP**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission Enfance-Jeunesse / TAP.

Sont candidats :

M. PASQUIER Jean-Pierre

**Elus titulaires**

Mme CHANTEUX Evelyne  
Mme LEROUEIL Marie-Sophie  
Mme CHAUVEAU Carine  
Mme JOUENNE Aurélie  
Mme DURAND Christelle  
Mme GROSBOIS Marie-Bernadette  
M. LARDEUX Dominique  
Mme THIERRY Irène  
M. BIANG NZIE Patrick  
Mme LECLERCQ Vanessa  
Mme EVAÏN Christiane  
Mme GUILLET Marina  
Mme CHOQUET Maryline  
Mme PROUST Mélanie  
M. BERTHELOT Jérôme  
Mme BIOTEAU Stéphanie

**Elus suppléants**

Mme GROSBOIS Mélanie  
M. GILLIER Jean-François  
Mme GAUBERT Elodie  
Mme CHAUVIN Hélène  
Mme LARDEUX Florence  
Mme SORIN Laëtitia  
Mme FEIPEL Christine  
Mme ABELARD Isabelle  
Mme MOULLIERE Sandrine  
Mme MONVOISIN Nathalie  
Mme BELLIER Geneviève  
Mme MICHEL Muriel  
Mme LEZE Laëtitia  
Mme BOUILLE Nadia  
Mme ALBERT Béatrice  
Mme STEPHANE Géraldine

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 173

**Abstentions :** 4 – Michel BESNIER, Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER,  
Arnaud AVERTY

Sont donc désignés pour siéger à la commission enfance-jeunesse / TAP :

Le Maire, Gilles GRIMAUD

M. PASQUIER Jean-Pierre

**Elus titulaires**

Mme CHANTEUX Evelyne  
Mme LEROUEIL Marie-Sophie  
Mme CHAUVEAU Carine  
Mme JOUENNE Aurélie  
Mme DURAND Christelle  
Mme GROSBOIS Marie-Bernadette  
M. LARDEUX Dominique  
Mme THIERRY Irène  
M. BIANG NZIE Patrick  
Mme LECLERCQ Vanessa  
Mme EVAÏN Christiane  
Mme GUILLET Marina  
Mme CHOQUET Maryline  
Mme PROUST Mélanie  
M. BERTHELOT Jérôme  
Mme BIOTEAU Stéphanie

**Elus suppléants**

Mme GROSBOIS Mélanie  
M. GILLIER Jean-François  
Mme GAUBERT Elodie  
Mme CHAUVIN Hélène  
Mme LARDEUX Florence  
Mme SORIN Laëtitia  
Mme FEIPEL Christine  
Mme ABELARD Isabelle  
Mme MOULLIERE Sandrine  
Mme MONVOISIN Nathalie  
Mme BELLIER Geneviève  
Mme MICHEL Muriel  
Mme LEZE Laëtitia  
Mme BOUILLE Nadia  
Mme ALBERT Béatrice  
Mme STEPHANE Géraldine

## Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission Finances

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission Finances.

Sont candidats :

Mme COQUEREAU Geneviève

### Elus titulaires

M. GASTINEAU Christophe  
 M. BOULTOUREAU Hubert  
 M. BEAUMONT Jean-Pierre  
 M. HEULIN Pierre-Marie  
 M. CHAUVEAU Olivier  
 M. ROCHEPEAU Pierre  
 M. LARDEUX Dominique  
 M. SEJOURNE Serge  
 M. RONCIN Joël  
 M. ANNONIER Claude  
 M. OREILLARD Gabriel  
 Mme MARSAIS Thérèse  
 M. CHERE Nicolas  
 M. PASQUIER Jean-Pierre  
 M. JUBLIN Marc  
 M. DROUIN Emmanuel

### Elus suppléants

Mme JAMES Marie-Agnès  
 M. MENARD Anthony  
 M. FLORTE Ludovic  
 M. TROTTIER Gildas  
 Mme DURAND Christelle  
 Mme SORIN Laëtitia  
 Mme DE LA SELLE Noémie  
  
 Mme BRANCHEREAU Emmanuelle  
 M. BROSSIER Daniel  
 Mme CAILLERE Laure  
 M. BOUVET Jean-Olivier  
 M. ELEOUIET Arnaud  
 M. GIBOIRE Frédéric  
 M. LEFORT André  
 M. AVERTY Arnaud

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

<b>Pour :</b>	<b>174</b>	
<b>Contre :</b>	<b>1</b>	– Françoise DENIS-POIZOT
<b>Abstentions :</b>	<b>2</b>	– Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER

Sont donc désignés pour siéger à la commission Finances :

Le Maire, Gilles GRIMAUD  
 Mme COQUEREAU Geneviève

### Elus titulaires

M. GASTINEAU Christophe  
 M. BOULTOUREAU Hubert  
 M. BEAUMONT Jean-Pierre  
 M. HEULIN Pierre-Marie  
 M. CHAUVEAU Olivier  
 M. ROCHEPEAU Pierre  
 M. LARDEUX Dominique  
 M. SEJOURNE Serge  
 M. RONCIN Joël  
 M. ANNONIER Claude

### Elus suppléants

Mme JAMES Marie-Agnès  
 M. MENARD Anthony  
 M. FLORTE Ludovic  
 M. TROTTIER Gildas  
 Mme DURAND Christelle  
 Mme SORIN Laëtitia  
 Mme DE LA SELLE Noémie  
  
 Mme BRANCHEREAU Emmanuelle  
 M. BROSSIER Daniel



M. OREILLARD Gabriel  
Mme MARSAIS Thérèse  
M. CHERE Nicolas  
M. PASQUIER Jean-Pierre  
M. JUBLIN Marc  
M. DROUIN Emmanuel

Mme CAILLÈRE Laure  
M. BOUVET Jean-Olivier  
M. ELEOUET Arnaud  
M. GIBOIRE Frédéric  
M. LEFORT André  
M. AVERTY Arnaud

N°2017-12

## **Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission Culture - Patrimoine**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission Culture – Patrimoine.

Sont candidats :

M. HEULIN Pierre-Marie

### **Elus titulaires**

M. BOULMANT NOMBALLAIS Christian  
M. JOLIVEL Emmanuel  
M. FOUILLET Alain  
Mme HEYNER ROUSSEAU Marion  
M. GEORGET André  
M. ROCHEPEAU Pierre  
Mme DE LA SELLE Noémie  
M. BOUILLET-LE LIHOUX Jérémy  
M. BIANZIE Patrick  
Mme BURET Geneviève  
M. FOLLIARD Loïc  
M. BOUVET Jean-Olivier  
M. MARSOLLIER Loïc  
M. ROULLEAU Sébastien  
Mme ROMANN Colette  
M. AVERTY Arnaud

### **Elus suppléants**

Mme ROUILLERE Françoise  
Mme RENAULT Sonia  
M. FLORTE Ludovic  
Mme GROSCHNER Birgit  
M. GAUGAIN Atimad  
M. CROCHETET Benoît  
M. DE LA FERTE Thierry  
M. BESNIER Loïc  
  
M. CHEVALIER Jean  
Mme FLAMAND Bénédicte  
M. CHERE Nicolas  
Mme BLANCHARD Yolande  
Mme HENRY Karen  
M. BIZOT Maxence

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

<b>Pour :</b>	<b>174</b>	
<b>Contre :</b>	<b>1</b>	<b>– Françoise DENIS-POIZOT</b>
<b>Abstentions :</b>	<b>2</b>	<b>– Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER</b>

Sont donc désignés pour siéger à la commission Culture - Patrimoine :

Le Maire, Gilles GRIMAUD  
M. HEULIN Pierre-Marie

### **Elus titulaires**

M. BOULMANT NOMBALLAIS Christian  
M. JOLIVEL Emmanuel

### **Elus suppléants**

Mme ROUILLERE Françoise  
Mme RENAULT Sonia

M. FOUILLET Alain  
Mme HEYNER ROUSSEAU Marion  
M. GEORGET André  
M. ROCHEPEAU Pierre  
Mme DE LA SELLE Noémie  
M. BOUILLET-LE LIHOUX Jérémy  
M. BIANG NZIE Patrick  
Mme BURET Geneviève  
M. FOLLIARD Loïc  
M. BOUVET Jean-Olivier  
M. MARSOLLIER Loïc  
M. ROULLEAU Sébastien  
Mme ROMANN Colette  
M. AVERTY Arnaud

M. FLORTE Ludovic  
Mme GROSCHNER Birgit  
M. GAUGAIN Atimad  
M. CROCHETET Benoît  
M. DE LA FERTE Thierry  
M. BESNIER Loïc

M. CHEVALIER Jean  
Mme FLAMAND Bénédicte  
M. CHERE Nicolas  
Mme BLANCHARD Yolande  
Mme HENRY Karen  
M. BIZOT Maxence

N°2017-13

### **Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission Urbanisme – Développement Durable**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission Urbanisme – Développement Durable.

Sont candidats :

#### **Elus titulaires**

M. GASTINEAU Christophe  
M. MENARD Anthony  
M. MIGRAINE Marc  
M. VITRE Alain  
M. PERROIS Christian  
M. CHERBONNIER Frédéric  
M. COUTINEAU Michel  
M. SEJOURNE Serge  
M. RONCIN Joël  
M. GAULTIER Jean-Noël  
M. VERDIER Laurent  
M. CUINET Alain  
M. LECLERC Emile  
M. COTTIER Guillaume  
M. CHAUVIN Bruno  
Mme DENIS-POIZOT Françoise

#### **Elus suppléants**

Mme LEMALE Myriam  
M. FREMY Didier  
M. GRANIER Jean-Claude  
M. BAUDOIN Guy  
M. MARIE Sylvain  
Mme TROTTIER Marie-Annick  
M. GAUTIER Jérôme  
  
Mme MOULLIERE Sandrine  
M. SORTANT Olivier  
Mme THOMAS Anne-Cécile  
Mme RUELLO Nathalie  
M. GROSOIS Jean-Michel  
M. PASQUIER Jean-Pierre  
M. GALON Joseph  
M. AVERTY Arnaud

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 174  
**Abstentions :** 3 – Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Emile LECLERC

Sont donc désignés pour siéger à la commission Urbanisme – Développement Durable :

**Elus titulaires**

M. GASTINEAU Christophe  
M. MENARD Anthony  
M. MIGRAINE Marc  
M. VITRE Alain  
M. PERROIS Christian  
M. CHERBONNIER Frédéric  
M. COUTINEAU Michel  
M. SEJOURNE Serge  
M. RONCIN Joël  
M. GAULTIER Jean-Noël  
M. VERDIER Laurent  
M. CUINET Alain  
M. LECLERC Emile  
M. COTTIER Guillaume  
M. CHAUVIN Bruno  
Mme DENIS-POIZOT Françoise

**Elus suppléants**

Mme LEMALE Myriam  
M. FREMY Didier  
M. GRANIER Jean-Claude  
M. BAUDOUIN Guy  
M. MARIE Sylvain  
Mme TROTTIER Marie-Annick  
M. GAUTTIER Jérôme  
  
Mme MOULLIERE Sandrine  
M. SORTANT Olivier  
Mme THOMAS Anne-Cécile  
Mme RUELLO Nathalie  
M. GROSBOIS Jean-Michel  
M. PASQUIER Jean-Pierre  
M. GALON Joseph  
M. AVERTY Arnaud

N°2017-14

**Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission  
Espaces verts / fleurissement**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission Espaces verts – fleurissement.

Sont candidats :

M TAULNAY Jean-Claude

**Elus titulaires**

Mme MOESIS Marie-Noëlle  
M. SAVARIS Claude  
M. MIGRAINE Marc  
Mme VERGEREAU Danielle  
M. GAULTIER Marc  
M. CHERBONNIER Frédéric  
Mme BOISSEAU Sylvie  
M. BOUE Gilbert  
M. GARNIER Marcel  
M. ANNONIER Claude  
Mme BODIER Marcelle  
M. COUE Henri  
M. LEBRETON Michel  
Mme BLANCHARD Yolande  
Mme BASLE Catherine  
Mme STEPHANE Géraldine

**Elus suppléants**

Mme GROSBOIS Mélanie  
Mme GUENY Nadège  
  
Mme HEULIN Danielle  
M. GEORGET André  
Mme TROTTIER Marie-Annick  
Mme DE LA SELLE Noémie  
M. SEJOURNE Michel  
M. BIANG NZIE Patrick  
  
Mme THOMAS Anne-Cécile  
Mme CERISIER Isabelle  
M. PELTIER Nicolas  
Mme BOISTEAU Marie-Christine  
Mme CORMIER Lucile  
M. BIZOT Maxence

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 172

**Contre :** 1 – Alain CUNET

**Abstentions :** 4 - Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Emmanuel DROUIN, Arnaud AVERTY

Sont donc désignés pour siéger à la commission Espaces verts - fleurissement :

Le Maire, Gilles GRIMAUD  
M TAULNAY Jean-Claude

**Elus titulaires**

Mme MOESIS Marie-Noëlle  
M. SAVARIS Claude  
M. MIGRAINE Marc  
Mme VERGEREAU Danièle  
M. GAULTIER Marc  
M. CHERBONNIER Frédéric  
Mme BOISSEAU Sylvie  
M. BOUE Gilbert  
M. GARNIER Marcel  
M. ANNONIER Claude  
Mme BODIER Marcelle  
M. COUE Henri  
M. LEBRETON Michel  
Mme BLANCHARD Yolande  
Mme BASLE Catherine  
Mme STEPHANE Géraldine

**Elus suppléants**

Mme GROSBOIS Mélanie  
Mme GUENY Nadège  
  
Mme HEULIN Danièle  
M. GEORGET André  
Mme TROTTIER Marie-Annick  
Mme DE LA SELLE Noémie  
M. SEJOURNE Michel  
M. BIANZIE Patrick  
  
Mme THOMAS Anne-Cécile  
Mme CERISIER Isabelle  
M. PELTIER Nicolas  
Mme BOISTEAU Marie-Christine  
Mme CORMIER Lucile  
M. BIZOT Maxence

N°2017-15

**Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission Assainissement**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission Assainissement.

Sont candidats :  
M. BELLIER André

**Elus titulaires**

M. DENOUS Bernard  
M. FREMY Didier  
M. GRANIER Jean-Claude  
M. HUREL Philippe  
M. BELLANGER Jean-Luc  
M. GROSBOIS Claude

**Elus suppléants**

Mme JAMES Marie-Agnès  
M. BOULTOUREAU Hubert  
M. FOUILLET Alain  
M. BOCAGE Frédéric  
M. LEMALE Philippe

M. GAUTTIER Jérôme  
M. BOUE Gilbert  
M. GARNIER Marcel  
M. TROUILLEAU Jacky  
M. PRAIZELIN Nicolas  
M. COUE Henri  
M. CHERE Nicolas  
M. COTTIER Guillaume  
M. GALON Joseph  
Mme DENIS-POIZOT Françoise

M. PELLUAU Dominique  
M. SEJOURNE Michel  
M. GEINDREAU Christophe  
M. SORTANT Olivier  
M. BELIER Denis  
M. TAULNAY Jean-Claude  
M. LEBRETON Michel  
M. PASQUIER Jean-Pierre  
M. BRECHETEAU Gilles  
M. DROUIN Emmanuel

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 171

**Contre :** 2 – Jean-Yves DUMONT, Emmanuel DROUIN

**Abstentions :** 4 – Sylvain MARIE, Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Arnaud

**AVERTY**

Sont donc désignés pour siéger à la commission Assainissement :

Le Maire, Gilles GRIMAUD

M. BELLIER André

**Elus titulaires**

**Elus suppléants**

M. DENOUS Bernard  
M. FREMY Didier  
M. GRANIER Jean-Claude  
M. HUREL Philippe  
M. BELLANGER Jean-Luc  
M. GROSBOIS Claude  
M. GAUTTIER Jérôme  
M. BOUE Gilbert  
M. GARNIER Marcel  
M. TROUILLEAU Jacky  
M. PRAIZELIN Nicolas  
M. COUE Henri  
M. CHERE Nicolas  
M. COTTIER Guillaume  
M. GALON Joseph  
Mme DENIS-POIZOT Françoise

Mme JAMES Marie-Agnès  
M. BOULTOUREAU Hubert  
M. FOUILLET Alain  
M. BOCAGE Frédéric  
M. LEMALE Philippe

M. PELLUAU Dominique  
M. SEJOURNE Michel  
M. GEINDREAU Christophe  
M. SORTANT Olivier  
M. BELIER Denis  
M. TAULNAY Jean-Claude  
M. LEBRETON Michel  
M. PASQUIER Jean-Pierre  
M. BRECHETEAU Gilles  
M. DROUIN Emmanuel

N°2017-16

### **Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission Voirie pôle Est**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission Voirie pôle Est (territoire d'Aviré, La Ferrière-de-Flée, Louvaines, Montguillon, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Sauveur-de-Flée).

Sont candidats :

M. PELLUAU Dominique

M. GASTINEAU Christophe	M. VENIERE Bruno	M. DENOUS Bernard
M. BELLANGER Jean-Luc	M. GEORGET André	M. LEMALE Philippe
M. GAUBERT Emmanuel	M. BRICAULT Patrick	M. GAUTTIER Jérôme
M. GARNIER Marcel	M. GELU Daniel	
M. BELLIER André	M. PELTIER Nicolas	M. GROSBOIS Jean-Michel
M. GELU André	M. COTTIER Guillaume	M. GIBOIRE Frédéric

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 171

**Contre :** 2 – Jean-Yves DUMONT, Emmanuel DROUIN

**Abstentions :** 4 – Sylvain MARIE, Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Arnaud

**AVERTY**

Sont donc désignés pour siéger à la commission Voirie pôle Est :

Le Maire, Gilles GRIMAUD

M. PELLUAU Dominique

M. GASTINEAU Christophe	M. VENIERE Bruno	M. DENOUS Bernard
M. BELLANGER Jean-Luc	M. GEORGET André	M. LEMALE Philippe
M. GAUBERT Emmanuel	M. BRICAULT Patrick	M. GAUTTIER Jérôme
M. GARNIER Marcel	M. GELU Daniel	
M. BELLIER André	M. PELTIER Nicolas	M. GROSBOIS Jean-Michel
M. GELU André	M. COTTIER Guillaume	M. GIBOIRE Frédéric

N°2017-17

## **Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission Voirie pôle Centre**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission Voirie pôle Centre (territoire de La Chapelle-sur-Oudon, Marans, Sainte-Gemmes-d'Andigné, Segré).

Sont candidats :

M. SEJOURNE Serge

M. BEAUMONT Jean-Pierre	M. JAMET Guillaume	M. SEJOURNE Michel
M. BOUE Gilbert	M. RETIER Daniel	Mme CERISIER Isabelle
M. PORCHER Jean-Luc	M. COUE Henri	

M. GALON Joseph  
M. AVERTY Arnaud

M. LEFORT André  
Mme BIOTEAU Stéphanie

M. BRECHETEAU Gilles

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 171

**Contre :** 2 – Jean-Yves DUMONT, Emmanuel DROUIN

**Abstentions :** 4 – Sylvain MARIE, Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Arnaud AVERTY

Sont donc désignés pour siéger à la commission Voirie pôle Centre :

Le Maire, Gilles GRIMAUD  
M. SEJOURNE Serge

M. BEAUMONT Jean-Pierre  
M. BOUE Gilbert  
M. PORCHER Jean-Luc  
M. GALON Joseph  
M. AVERTY Arnaud

M. JAMET Guillaume  
M. RETIER Daniel  
M. COUE Henri  
M. LEFORT André  
Mme BIOTEAU Stéphanie

M. SEJOURNE Michel  
Mme CERISIER Isabelle  
M. BRECHETEAU Gilles

N°2017-18

### **Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission Voirie pôle Ouest**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission Voirie pôle Ouest (territoire de Le Bourg d'Iré, Châtelais, L'Hôtellerie de Flée, Noyant-la-Gravoyère et Nyoiseau).

Sont candidats :  
M. GROSBOIS Claude

M. FREMY Didier  
M. HUREL Philippe  
M. DELANOUE Michel  
M. TROUILLEAU Jacky  
M. BELIER Denis

M. BOCAGE Frédéric  
Mme GROSBOIS Marie-Bernadette  
M. BESNIER Michel  
M. FOLLARD Loïc  
M. VITRE Alain  
M. OREILLARD Gabriel

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 171

**Contre :** 2 – Jean-Yves DUMONT, Emmanuel DROUIN

**Abstentions :** 4 – Sylvain MARIE, Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Arnaud AVERTY

Sont donc désignés pour siéger à la commission Voirie pôle Ouest :

Le Maire, Gilles GRIMAUD  
M. GROSBOIS Claude

M. FREMY Didier	M. BOCAGE Frédéric	M. VITRE Alain
M. HUREL Philippe	Mme GROSBOIS Marie-Bernadette	
M. DELANOUE Michel	M. BESNIER Michel	
M. TROUILLEAU Jacky	M. FOLLIARD Loïc	M. OREILLARD Gabriel
M. BELIER Denis		

N°2017-19

### Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission bâtiments pôle Est

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission bâtiments pôle Est (territoire d'Aviré, La Ferrière-de-Flée, Louvaines, Montguillon, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Sauveur-de-Flée).

Sont candidats :  
M. BELLIER André

M. BOULMANT NOMBALLAIS Christian	Mme LEMALE Myriam	M. BOUILLE Damien
M. MARIE Sylvain	M. PERROIS Christian	M. LEMALE Philippe
M. COUTINEAU Michel	M. PELLUAU Dominique	M. GEINDREAU Christophe
M. RONCIN Joël	M. GARNIER Marcel	M. CHERE Nicolas
M. LECLERC Emile	M GROSBOIS Jean-Michel	M. GIBOIRE Frédéric
M. GELU André	M. COTTIER Guillaume	

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

Pour :	171	
Contre :	2	Jean-Yves DUMONT, Emmanuel DROUIN
Abstentions :	4	Sylvain MARIE, Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Arnaud

**AVERTY**

Sont donc désignés pour siéger à la commission bâtiments pôle Est :

Le Maire, Gilles GRIMAUD  
M. BELLIER André

M. BOULMANT NOMBALLAIS Christian	Mme LEMALE Myriam	M. BOUILLE Damien
M. MARIE Sylvain	M. PERROIS Christian	M. LEMALE Philippe
M. COUTINEAU Michel	M. PELLUAU Dominique	M. GEINDREAU Christophe
M. RONCIN Joël	M. GARNIER Marcel	



M. LECLERC Emile  
M. GELU André

M GROSBOIS Jean-Michel  
M. COTTIER Guillaume

M. CHERE Nicolas  
M. GIBOIRE Frédéric

N°2017-20

### Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission bâtiments pôle Centre

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission bâtiments pôle Centre (territoire de La Chapelle-sur-Oudon, Marans, Sainte-Gemmes-d'Andigné, Segré).

Sont candidats :

M. FOUILLET Alain  
M. GESLIN Henri  
M. PORCHER Jean-Luc  
M. GALON Joseph  
M. AVERTY Arnaud

M. BEAUMONT Jean-Pierre  
M. SEJOURNE Michel  
M.FOURNIER Daniel  
M. BARREAU Laurent  
M. DROUIN Emmanuel

M. RETIER Daniel  
Mme RUELLO Nathalie  
M. MORICEAU Philippe

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

Pour : 171  
Contre : 2 – Jean-Yves DUMONT, Emmanuel DROUIN  
Abstentions : 4 – Sylvain MARIE, Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Arnaud

AVERTY

Sont donc désignés pour siéger à la commission bâtiments pôle Centre :

Le Maire, Gilles GRIMAUD

M. FOUILLET Alain  
M. GESLIN Henri  
M. PORCHER Jean-Luc  
M. GALON Joseph  
M. AVERTY Arnaud

M. BEAUMONT Jean-Pierre  
M. SEJOURNE Michel  
M.FOURNIER Daniel  
M. BARREAU Laurent  
M. DROUIN Emmanuel

M. RETIER Daniel  
Mme RUELLO Nathalie  
M. MORICEAU Philippe

N°2017-21

### Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission bâtiments pôle Ouest

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission bâtiments pôle Ouest (territoire de Le Bourg d'Iré, Châtelais, L'Hôtellerie de Flée, Noyant-la-Gravoyère et Nyoiseau).

Sont candidats :

M. BOULTOUREAU Hubert

M. GILLIER Michel

M. VITRE Alain

Mme GROSBOIS M-Bernadette

M. TROUILLEAU Jacky

M. FOLLIARD Loïc

M. BAUDOUIN Guy

M. CHERBONNIER Frédéric

M. BESNIER Michel

M. OREILLARD Gabriel

M. HUREL Philippe

M. SORTANT Olivier

M. BELIER Denis

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 171

**Contre :** 2 – Jean-Yves DUMONT, Emmanuel DROUIN

**Abstentions :** 4 – Sylvain MARIE, Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Arnaud

**AVERTY**

Sont donc désignés pour siéger à la commission bâtiments pôle Ouest :

Le Maire, Gilles GRIMAUD

M. BOULTOUREAU Hubert

M. GILLIER Michel

M. VITRE Alain

Mme GROSBOIS M-Bernadette

M. TROUILLEAU Jacky

M. FOLLIARD Loïc

M. BAUDOUIN Guy

M. CHERBONNIER Frédéric

M. BESNIER Michel

M. OREILLARD Gabriel

M. HUREL Philippe

M. SORTANT Olivier

M. BELIER Denis

N°2017-22

### **Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission Affaires scolaires pôle Est**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission Affaires scolaires Pôle Est (territoire d'Aviré, La Ferrière-de-Flée, Louvaines, Montguillon, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Sauveur-de-Flée).

Sont candidats :

M. PELLUAU Dominique

M. GASTINEAU Christophe

Mme DURAND Christelle

Mme CHARTIER Manuèla

Mme MOULLIERE Sandrine

Mme GROSBOIS Mélanie

Mme LARDEUX Florence

M. LARDEUX Dominique

Mme PELUAU Laurence

Mme CHANTEUX Evelyne

Mme DUCHENE Karine

M. RONCIN Joël

M. ELEOUET Arnaud  
Mme BOURDAIS Marie-Paule

Mme CHAUVEAU Christelle  
Mme PROUST Mélanie

Mme LEZE Laëtitia  
Mme BOULLIER Nadia

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 171

**Contre :** 2 – Jean-Yves DUMONT, Emmanuel DROUIN

**Abstentions :** 4 – Sylvain MARIE, Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Arnaud

**AVERTY**

Sont donc désignés pour siéger à la commission Affaires scolaires pôle Est :

Le Maire, Gilles GRIMAUD  
M. PELLUAU Dominique

M. GASTINEAU Christophe  
Mme DURAND Christelle  
Mme CHARTIER Manuèla  
Mme MOULLIERE Sandrine  
M. ELEOUET Arnaud  
Mme BOURDAIS Marie-Paule

Mme GROSBOIS Mélanie  
Mme LARDEUX Florence  
M. LARDEUX Dominique  
Mme PELUAU Laurence  
Mme CHAUVEAU Christelle  
Mme PROUST Mélanie

Mme CHANTEUX Evelyne  
Mme DUCHENE Karine  
M. RONCIN Joël  
Mme LEZE Laëtitia  
Mme BOULLIER Nadia

N°2017-23

### **Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission Affaires scolaires pôle Centre**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission Affaires scolaires Pôle Centre (territoire de La Chapelle-sur-Oudon, Marans, Sainte-Gemmes-d'Andigné, Segré).

Sont candidats :

M. LEUSIE Marc  
M. SEJOURNE Serge  
M. CUINET Alain  
M. BERTHELOT Jérôme

Mme CHAUVEAU Carine

Mme MARSAIS Thérèse  
Mme BOURGEOIS  
Stéphanie

M. PROD'HOMME Michel  
Mme COQUEREAU Geneviève

Mme BIOTEAU Stéphanie

M. BIZOT Maxence

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 171

**Contre :** 2 – Jean-Yves DUMONT, Emmanuel DROUIN

**Abstentions :** 4 – Sylvain MARIE, Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Arnaud AVERTY

Sont donc désignés pour siéger à la commission Affaires scolaires pôle Centre :

Le Maire, Gilles GRIMAUD

M. LEUSIE Marc	Mme CHAUVEAU Carine	
M. SEJOURNE Serge		
M. CUINET Alain	Mme MARSAIS Thérèse	M. PROD'HOMME Michel
M. BERTHELOT Jérôme	Mme BOURGEOIS Stéphanie	Mme COQUEREAU Geneviève
Mme BIOTEAU Stéphanie	M. BIZOT Maxence	

N°2017-24

### **Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission Affaires scolaires pôle Ouest**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission Affaires scolaires Pôle Ouest (territoire de Le Bourg d'Iré, Châtelaïs, L'Hôtellerie de Flée, Noyant-la-Gravoyère et Nyoiseau).

Sont candidats :  
M. HEULIN Pierre-Marie

M. GILLIER Michel		
Mme JOUENNE Aurélie	Mme GROSCHNER Birgit	M. TROTTIER Gildas
Mme GROSBOIS Marie- Bernadette	Mme SORIN Laëtitia	
Mme MONVOISIN Nathalie	Mme LECLERCQ Vanessa	M. GAULTIER Jean-Noël
Mme BELLIER Geneviève	M. GATINEAU Thierry	M. VERDIER Laurent

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 171

**Contre :** 2 – Jean-Yves DUMONT, Emmanuel DROUIN

**Abstentions :** 4 – Sylvain MARIE, Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Arnaud

AVERTY

Sont donc désignés pour siéger à la commission Affaires scolaires pôle Ouest :

Le Maire, Gilles GRIMAUD  
M. HEULIN Pierre-Marie

M. GILLIER Michel  
Mme JOUENNE Aurélie  
Mme GROBOIS Marie-  
Bernadette

Mme MONVOISIN Nathalie  
Mme BELLIER Geneviève

Mme GROSCHNER Birgit  
Mme SORIN Laëtitia

Mme LECLERCQ Vanessa  
M. GATINEAU Thierry

M. TROTTIER Gildas

M. GAULTIER Jean-Noël  
M. VERDIER Laurent

N°2017-25

## Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission Affaires sociales

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 janvier 2017 référencée n°2017/25 désignant les représentants du Conseil Municipal à la commission Affaires sociales,

Vu l'erreur matérielle qui s'est glissée dans la délibération susvisée, il convient de la modifier,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission Affaires sociales.

Sont candidats :

Mme GASNIER Monique

M. BOULMANT NOMBALLAIS Christian	Mme MOESIS Marie-Noëlle			
M. SAVARIS Claude	Mme GUENY Nadège			
M. FLOTE Ludovic				
Mme CHAUVIN Hélène	Mme VERGEREAU Danielle	M. BOCAGE Frédéric		
Mme GAUGAIN Atimad	M. PERROIS Christian	M. GEORGET André		
M. GAUTTIER Jérôme	M. PELLUAU Dominique	Mme SAIGET Sonia		
Mme MOULLIERE Sandrine	M. BIANG NZIE Patrick			
Mme GIRAUD Nadine	Mme SAUVAGE Véronique	M. DUVAL Mickaël		
Mme EVAIN Christiane	Mme ROISNET Valérie	M. FOLLIARD Loïc		
Mme MARSAIS Thérèse	Mme FLAMAND Bénédicte	M. BOUVET Jean-Olivier	Mme RUELLO Nathalie	Mme CERISIER Isabelle
M. BELLIER André	Mme CHOQUET Maryline	Mme MALINGE Monique	Mme LEZE Laëtitia	
Mme BOURDAIS Marie-Paule				
M. GUIMON Vincent	Mme ORDONAUD Soizic	Mme HENRY Karen	Mme LHOTE Sophie	
Mme BIOTEAU Stéphanie	M. DROUIN Emmanuel			

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

Pour : 171

Contre : 2 – Jean-Yves DUMONT, Emmanuel DROUIN

Abstentions : 4 – Sylvain MARIE, Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Arnaud

## AVERTY

Sont donc désignés pour siéger à la commission Affaires sociales :

Le Maire, Gilles GRIMAUD

Mme GASNIER Monique

M. BOULMANT NOMBALLAIS Christian	Mme MOESIS Marie-Noëlle			
M. SAVARIS Claude	Mme GUENY Nadège			
M. FLORTE Ludovic				
Mme CHAUVIN Hélène	Mme VERGEREAU Danielle	M. BOCAGE Frédéric		
Mme GAUGAIN Atimad	M. PERROIS Christian	M. GEORGET André		
M. GAUTTIER Jérôme	M. PELLUAU Dominique	Mme SAIGET Sonia		
Mme MOULLIERE Sandrine	M. BIANG NZIE Patrick			
Mme GIRAUD Nadine	Mme SAUVAGE Véronique	M. DUVAL Mickaël		
Mme EVAIN Christiane	Mme ROISNET Valérie	M. FOLLIARD Loïc		
Mme MARSAIS Thérèse	Mme FLAMAND Bénédicte	M. BOUVET Jean-Olivier	Mme RUELLO Nathalie	Mme CERISIER Isabelle
M. BELLIER André	Mme CHOQUET Maryline	Mme MALINGE Monique	Mme LEZE Laëtitia	
Mme BOURDAIS Marie-Paule				
M. GUIMON Vincent	Mme ORDONAUD Sozic	Mme HENRY Karen	Mme LHOTE Sophie	
Mme BIOTEAU Stéphanie	M. DROUIN Emmanuel			

DIT que cette la présente délibération annule et remplace celle référencée n°2017-25 portant sur le même objet.

N°2017-26

### Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission Communication

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission Communication.

Sont candidats :

Mme JAMES Marie-Agnès

Mme RENAULT Sonia

M. LEUSIE Marc  
Mme HEYNER-ROUSSEAUX Marion  
M. CHAUVEAU Olivier  
Mme GROSBOIS Marie-Bernadette  
M. COUTINEAU Michel  
Mme MOULLIERE Sandrine  
Mme CHEVALIER Christine / Mme SAUVAGE Véronique  
M. BELIER Denis  
M. BOUVET Jean-Olivier  
M. CHERE Nicolas  
Mme GASNIER Virginie  
M. BERTHELOT Jérôme, Mme ROMANN Colette, M. JUBLIN Marc, M. BRECHETEAU Gilles, Mme ALBERT Béatrice, Mme BOURGEOIS Stéphanie  
M. BIZOT Maxence

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 171

**Contre :** 2 – Jean-Yves DUMONT, Emmanuel DROUIN

**Abstentions :** 4 – Sylvain MARIE, Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Arnaud

**AVERTY**

Sont donc désignés pour siéger à la commission Communication :

Le Maire, Gilles GRIMAUD

Mme JAMES Marie-Agnès  
Mme RENAULT Sonia  
M. LEUSIE Marc  
Mme HEYNER-ROUSSEAUX Marion  
M. CHAUVEAU Olivier  
Mme GROSBOIS Marie-Bernadette  
M. COUTINEAU Michel  
Mme MOULLIERE Sandrine  
Mme CHEVALIER Christine / Mme SAUVAGE Véronique  
M. BELIER Denis  
M. BOUVET Jean-Olivier  
M. CHERE Nicolas  
Mme GASNIER Virginie  
M. BERTHELOT Jérôme, Mme ROMANN Colette, M. JUBLIN Marc, M. BRECHETEAU Gilles, Mme ALBERT Béatrice, Mme BOURGEOIS Stéphanie  
M. BIZOT Maxence

N°2017-27

### **Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la commission Ressources Humaines**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les représentants pour siéger à la commission Ressources Humaines.

Sont candidats :

**5 titulaires**

M. GRIMAUD Gilles  
M. BOULTOUREAU Hubert  
M. GROSBOIS Claude  
M. TAULNAY Jean-Claude  
M. CHAUVIN Bruno  
Mme DENIS-POIZOT Françoise

**5 suppléants**

Mme JAMES Marie-Agnès  
M. CHAUVEAU Olivier  
M. DERSOIR Gaëtan  
M. OREILLARD Gabriel  
Mme CHOQUET Maryline

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

<b>Pour :</b>	<b>171</b>	
<b>Contre :</b>	<b>2</b>	Jean-Yves DUMONT, Emmanuel DROUIN
<b>Abstentions :</b>	<b>4</b>	Sylvain MARIE, Mariette LORENZI, Jean CHEVALIER, Arnaud

**AVERTY**

Sont donc désignés pour siéger à la commission Ressources Humaines :

**5 titulaires**

M. GRIMAUD Gilles  
M. BOULTOUREAU Hubert  
M. GROSBOIS Claude  
M. TAULNAY Jean-Claude  
M. CHAUVIN Bruno  
Mme DENIS-POIZOT Françoise

**5 suppléants**

Mme JAMES Marie-Agnès  
M. CHAUVEAU Olivier  
M. DERSOIR Gaëtan  
M. OREILLARD Gabriel  
Mme CHOQUET Maryline

N°2017-28

**Désignation de délégués à la Commission d'Appel d'Offres**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal issu des élections du 15 décembre 2016,



VU les dispositions des articles L. 1414-2 et L.1411-5 prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de 3 500 habitants et plus doit comporter, en plus du Maire, président de droit, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Conseil Municipal décide de procéder, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Sont candidats :

**Le Maire de droit**

**Délégués titulaires**

- ✓ Hubert BOULTOUREAU
- ✓ Dominique PELLUAU
- ✓ Serge SEJOURNE
- ✓ Geneviève COQUEREAU
- ✓ Françoise DENIS-POIZOT

**Délégués suppléants**

- ✓ Pierre-Marie HEULIN
- ✓ Claude GROSBOIS
- ✓ Jean-Noël GAULTIER
- ✓ André LEFORT
- ✓ Emmanuel DROUIN

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 172

**Contre :** 1 – Patrick BIANG NZIE

**Abstentions :** 4 – Ludovic FLORTE, Sylvain MARIE, Véronique SAUVAGE, Daniel

**FOURNIER**

Sont donc désignés pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres permanente :

**Le Maire de droit**

**Délégués titulaires**

- ✓ Hubert BOULTOUREAU
- ✓ Dominique PELLUAU
- ✓ Serge SEJOURNE
- ✓ Geneviève COQUEREAU
- ✓ Françoise DENIS-POIZOT

**Délégués suppléants**

- ✓ Pierre-Marie HEULIN
- ✓ Claude GROSBOIS
- ✓ Jean-Noël GAULTIER
- ✓ André LEFORT
- ✓ Emmanuel DROUIN

DIT qu'en cas d'absence ou d'empêchement, la suppléance du Président sera assurée par les Adjoints dans l'ordre du tableau, étant précisé que les membres titulaires (ou suppléant en cas de remplacement d'un titulaire) ne peuvent remplacer le Président.

N°2017-29

### **Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire expose que les articles L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles fixent les conditions de fonctionnement des centres communaux d'action sociale, et notamment les règles relatives à la désignation des membres du conseil d'administration.

Les membres élus par le conseil municipal sont au maximum de 8, de même que les membres nommés par le maire.

C'est au Conseil Municipal de fixer, à part égale, le nombre des membres élus et nommés, sachant que doivent figurer, au titre des membres nommés, au moins :

- ✓ Un représentant des associations familiales
- ✓ Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- ✓ Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- ✓ Un représentant des associations de personnes handicapées,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Pour : 168

Contre : 2 - Marie-Annick TROTTIER, Françoise DENIS-POIZOT

Abstentions : 7 – Frédéric LACIRE, Patrick BIANG NZIE, Michel BESNIER, Daniel FOURNIER, Nathalie RUELLO, Géraldine STEPHANE, Arnaud AVERTY

DECIDE de fixer ainsi le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS (outre le président) :

- 8 membres élus par le Conseil Municipal
- 8 membres nommés par le Maire

N°2017-30

### **Désignation des représentants au Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération fixant le nombre de membres élus au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à 8.

En conséquence, il convient de procéder à l'élection de ceux-ci, dans les conditions fixées par l'article L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste). Le Maire est de droit Président du CCAS et n'est pas comptabilisé dans le nombre de 8 élus.

Sont candidats :

- ✓ GASNIER Monique
- ✓ GUIMON Vincent
- ✓ ORDONAUD Soizic
- ✓ GIRAUD Nadine
- ✓ GAUGAIN Atimad
- ✓ EVAIN Christiane
- ✓ CHAUVIN Hélène
- ✓ CORMIER Lucile

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 166

**Contre :** 6 - Patrick BIANG NZIE, Géraldine STEPHANE, Emmanuel DROUIN, Arnaud AVERTY, Stéphanie BIOTEAU, Maxence BIZOT

**Abstentions :** 5 - Ludovic FLOLTE, Geneviève BURET, Daniel FOURNIER, Nathalie RUELO, Françoise DENIS-POIZOT

Sont donc désignés pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

**Le Maire de droit**

- ✓ GASNIER Monique
- ✓ GUIMON Vincent
- ✓ ORDONAUD Soizic
- ✓ GIRAUD Nadine
- ✓ GAUGAIN Atimad
- ✓ EVAIN Christiane
- ✓ CHAUVIN Hélène
- ✓ CORMIER Lucile

N°2017-31

### Désignation des membres de la commission consultative piscine

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire expose que la commune a la possibilité de créer des commissions regroupant élus et usagers des services publics.

Aussi, il propose de constituer une commission consultative pour la piscine :

Sont candidats :

Membre élus	Membres non élus
GRIMAUD Gilles	DENEUX Jean-François

JAMES Marie-Agnès PASSELANDE Germain GROSBOIS Claude GAUTTIER Jérôme DERSOIR Gaëtan OREILLARD Gabriel BERTHELOT Jérôme	Conseiller pédagogique de l'inspection primaire Président de l'Office Municipal des Sports Président de l'Entente Sportive Segréenne (ESS) Représentant de la section natation de l'ESS Représentant de la section triathlon de l'ESS Représentant de la section plongée de l'ESS
--	--

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 171

**Contre :** 3 - Emmanuel DROUIN, Arnaud AVERTY, Stéphanie BIOTEAU

**Abstentions :** 3 - Geneviève BURET, Patrick BIANG NZIE, Maxence BIZOT

Sont donc désignés pour siéger au sein de la commission consultative piscine :

Membre élus	Membres non élus
GRIMAUD Gilles JAMES Marie-Agnès PASSELANDE Germain GROSBOIS Claude GAUTTIER Jérôme DERSOIR Gaëtan OREILLARD Gabriel BERTHELOT Jérôme	DENEUX Jean-François Conseiller pédagogique de l'inspection primaire Président de l'Office Municipal des Sports Président de l'Entente Sportive Segréenne (ESS) Représentant de la section natation de l'ESS Représentant de la section triathlon de l'ESS Représentant de la section plongée de l'ESS

N°2017-32

### Désignation des membres de la commission consultative Parc des Expositions

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire expose que la commune a la possibilité de créer des commissions regroupant élus et usagers des services publics.

Aussi, il propose de constituer une commission consultative pour le parc des Expositions :

Sont candidats :

Membre élus	Membres non élus
GRIMAUD Gilles FREMY Didier HEULIN Pierre-Marie GROSBOIS Marie-Bernadette DERSOIR Gaëtan OREILLARD Gabriel TAULNAY Jean-Claude BERTHELOT Jérôme	RIVRON Laurent GOHIER Eric CHRISOSTOME Alain JACOB Myriam Représentant du conseil de développement Représentant du comité de la foire exposition ROMANN Colette

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 171

**Contre :** 4 – Emmanuel JOLIVEL, Jean-Yves DUMONT, Emmanuel DROUIN, Stéphanie BIOTEAU

**Abstentions :** 2 – Arnaud AVERTY, Maxence BIZOT

Sont donc désignés pour siéger au sein de la commission consultative Parc des Expositions :

Membre élu	Membres non élus
GRIMAUD Gilles	RIVRON Laurent
FREMY Didier	GOHIER Eric
HEULIN Pierre-Marie	CHRISOSTOME Alain
GROSBOIS Marie-Bernadette	JACOB Myriam
DERSOIR Gaëtan	Représentant du conseil de développement
OREILLARD Gabriel	Représentant du comité de la foire exposition
TAULNAY Jean-Claude	ROMANN Colette
BERTHELOT Jérôme	

N°2017-33

### **Désignation des membres de la commission consultative Centre Multi-Accueil**

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire expose que la commune a la possibilité de créer des commissions regroupant élus et usagers des services publics.

Aussi, il propose de constituer une commission consultative pour le Centre Multi-Accueil.

Sont candidats :

Membre élu	Membres non élus
GRIMAUD Gilles	Représentant de la CAF
GROSBOIS Claude	Représentant de la MSA
PELLUAU Dominique	Représentant du Conseil Départemental
CHOQUET Maryline	Représentant des parents
BOURDAIS Marie-Paule	Représentant des assistantes maternelles
GASNIER Monique	
COQUEREAU Geneviève	
DROUIN Emmanuel	

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 173

**Abstentions :** 4 – Mary MAINFROID, Arnaud AVERTY, Stéphanie BIOTEAU, Maxence BIZOT

Sont donc désignés pour siéger au sein de la commission consultative Centre Multi-Accueil :

Membre élus	Membres non élus
GRIMAUD Gilles	Représentant de la CAF
GROSBOIS Claude	Représentant de la MSA
PELLUAU Dominique	Représentant du Conseil Départemental
CHOQUET Maryline	Représentant des parents
BOURDAIS Marie-Paule	Représentant des assistantes maternelles
GASNIER Monique	
COQUEREAU Geneviève	
DROUIN Emmanuel	

N°2017-34

### Désignation des membres de la commission consultative Accueils de loisirs

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire expose que la commune a la possibilité de créer des commissions regroupant élus et usagers des services publics.

Aussi, il propose de constituer une commission consultative pour les accueils de loisirs

Sont candidats :

Membre élus	Membres non élus
GRIMAUD Gilles	Représentant de la CAF
BOULTOUREAU Hubert	Représentant de la MSA
SEJOURNE Serge	Représentant du Conseil Départemental
MOULLIERE Sandrine	Représentant des parents
EVAIN Christiane	
CHOQUET Maryline	
PASQUIER Jean-Pierre	
BERTHELOT Jérôme	
COQUEREAU Geneviève	

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 171

**Contre :** 2 – Emmanuel DROUIN, Arnaud AVERTY

**Abstentions :** 4 – Geneviève BURET, Géraldine STEPHANE, Stéphanie BIOTEAU, Maxence BIZOT

Sont donc désignés pour siéger au sein de la commission consultative Accueils de loisirs :

Membre élus	Membres non élus
GRIMAUD Gilles BOULTOUREAU Hubert SEJOURNE Serge MOULLIERE Sandrine EVAÏN Christiane CHOQUET Maryline PASQUIER Jean-Pierre	Représentant de la CAF Représentant de la MSA Représentant du Conseil Départemental Représentant des parents
BERTHELOT Jérôme COQUEREAU Geneviève	

N°2017-35

### Désignation des membres de la commission consultative Assainissement Collectif

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire expose que la commune a la possibilité de créer des commissions regroupant élus et usagers des services publics.

Aussi, il propose de constituer une commission consultative pour l'Assainissement Collectif,

Sont candidats :

Membre élus	Membres non élus
GRIMAUD Gilles DENOUS Bernard FREMY Didier GRANIER Jean-Claude HUREL Philippe BELLANGER Jean-Luc GROSBOIS Marie-Bernadette GAUTTIER Jérôme SEJOURNE Serge RONCIN Joël BROSSIER Daniel GASTINEAU Thierry COUE Henri BELLIER André PASQUIER Jean-Pierre BASLE Catherine DENIS-POIZOT Françoise	1 représentant du Conseil Départemental 1 représentant de la Commission Locale de l'Eau 2 usagers du service assainissement collectif

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 174

**Abstentions :** 3 – Geneviève BURET, Arnaud AVERTY, Stéphanie BIOTEAU

Sont donc désignés pour siéger au sein de la commission consultative Assainissement Collectif :

Membre élu	Membres non élus
GRIMAUD Gilles DENOUS Bernard FREMY Didier GRANIER Jean-Claude HUREL Philippe BELLANGER Jean-Luc GROSBOIS Marie-Bernadette GAUTTIER Jérôme SEJOURNE Serge RONCIN Joël BROSSIER Daniel GASTINEAU Thierry COUE Henri BELLIER André PASQUIER Jean-Pierre BASLE Catherine DENIS-POIZOT Françoise	1 représentant du Conseil Départemental 1 représentant de la Commission Locale de l'Eau 2 usagers du service assainissement collectif

N°2017-36

### Désignation des membres de la commission consultative Equipements sportifs

VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2016,

Monsieur le Maire expose que la commune a la possibilité de créer des commissions regroupant élus et usagers des services publics.

Aussi, il propose de constituer une commission consultative Equipements sportifs.

Sont candidats :

Membre élu	Membres non élus
GRIMAUD Gilles JAMES Marie-Agnès BOUILLE Damien DOUTRE Romain CHAUVEAU Carine VITRE Alain BELLANGER Jean-Luc CHERBONNIER Frédéric CHARTIER Manuèla SEJOURNE Serge RONCIN Joël TROUILLEAU Jacky BELIER Denis VASLIN Corentin PELTIER Nicolas BOULLIER Nadia	1 responsable de chaque association sportive utilisatrice des équipements sportifs 1 responsable des écoles utilisatrices des équipements sportifs



THAUNAY Hervé JUBLIN Marc	
------------------------------	--

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 171  
**Contre :** 1 – Arnaud AVERTY  
**Abstentions :** 5 – Geneviève BURET, Géraldine STEPHANE, Emmanuel DROUIN, Stéphanie BIOTEAU, Maxence BIZOT

Sont donc désignés pour siéger au sein de la commission consultative Equipements sportifs :

Membre élus	Membres non élus
GRIMAUD Gilles JAMES Marie-Agnès BOUILLE Damien DOUTRE Romain CHAUVEAU Carine VITRE Alain BELLANGER Jean-Luc CHERBONNIER Frédéric CHARTIER Manuèla SEJOURNE Serge RONCIN Joël TROUILLEAU Jacky BELIER Denis VASLIN Corentin PELTIER Nicolas BOULLIER Nadia THAUNAY Hervé JUBLIN Marc	1 responsable de chaque association sportive utilisatrice des équipements sportifs 1 responsable des écoles utilisatrices des équipements sportifs

N°2017-37

## Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

VU l'article 1650-1 du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650-1 susvisé,

CONSIDERANT que cette liste doit comporter au minimum trente-deux noms, 16 membres titulaires et 16 membres suppléants, dont un titulaire et un suppléant domiciliés en dehors de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les personnes suivantes :

### Délégués titulaires

1. M. Claude BRIQUE - AVIRE

2. M. Hubert BOULTOUREAU – LE BOURG D’IRE
3. M. Jean-Claude GRANIER – LA CHAPELLE SUR OUDON
4. M. Gildas TROTTIER - CHATELAIS
5. M. Daniel BROSSIER – NOYANT LA GRAVOYERE
6. Mme Mariette LORENZI - NYOISEAU
7. M. Christian GENOUEL – ST MARTIN DU BOIS
8. M. Dominique PELLUAU - LOUVAINES
9. Mme Eliane LARDEUX - SEGRE
10. M. André GEORGET – LA FERRIERE DE FLEE
11. M. Joël RONGERE – L’HOTELLERIE DE FLEE
12. Mme Thérèse MARSAIS – STE GEMMES D’ANDIGNE
13. M. Joël RONCIN – MONTGUILLON
14. Mme Marie-Paule BOURDAIS – ST SAUVEUR DE FLEE  
Extérieurs
15. M. Loïc PRODHOMME - ANDIGNE
16. M. Gabriel OREILLARD – BOUILLE-MENARD

#### Délégués suppléants

17. M. Jean-Philippe MENANT– LA FERRIERE DE FLEE
18. Mme Jocelyne ROUGER– L’HOTELLERIE DE FLEE
19. Mme Noémie DE LA SELLE - LOUVAINES
20. Mme Irène THIERRY - MARANS
21. M. Marcel GARNIER - MONTGUILLON
22. Mme Marie-Louise PINON – NOYANT LA GRAVOYERE
23. Mme Marina GUILLET – STE GEMMES D’ANDIGNE
24. M. Jean-Pierre PASQUIER – ST SAUVEUR DE FLEE
25. Mme Mireille TISSERAND - SEGRE
26. Mme Christiane EVAIN - NYOISEAU
27. M. Bernard GANDON - AVIRE
28. M. Michel GILLIER – LE BOURG D’IRE
29. M. Marc MIGRAINE – LA CHAPELLE SUR OUDON
30. Mme Danielle HEULIN - CHATELAIS  
Extérieurs
31. M. Jean-Paul JOUBERT - GENE
32. M. Michel GAUDIN – LOIRE

Le vote par voie électronique donne les résultats suivants :

**Pour :** 163

**Contre :** 7 – Gildas TROTTIER, Loïc BESNIER, Michel BESNIER, Jean-Luc PORCHER, Jérôme BERTHELOT, Emmanuel DROUIN, Stéphanie BIOTEAU

**Abstentions :** 7 – Michel SEJOURNE, Patrick BIANZIE, Christiane EVAIN, Daniel FOURNIER, Nathalie RUELLO, Géraldine STEPHANE, Arnaud AVERTY

A l’issue de ce vote, les personnes énumérées ci-dessous sont désignées pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs :

#### Délégués titulaires

1. M. Claude BRIQUE - AVIRE
2. M. Hubert BOULTOUREAU – LE BOURG D’IRE

3. M. Jean-Claude GRANIER – LA CHAPELLE SUR OUDON
4. M. Gildas TROTTIER - CHATELAIS
5. M. Daniel BROSSIER – NOYANT LA GRAVOYERE
6. Mme Mariette LORENZI - NYOISEAU
7. M. Christian GENUUEL – ST MARTIN DU BOIS
8. M. Dominique PELLUAU - LOUVAINES
9. Mme Eliane LARDEUX - SEGRE
10. M. André GEORGET – LA FERRIERE DE FLEE
11. M. Joël RONGERE – L’HOTELLERIE DE FLEE
12. Mme Thérèse MARSAIS – STE GEMMES D’ANDIGNE
13. M. Joël RONCIN – MONTGUILLON
14. Mme Marie-Paule BOURDAIS – ST SAUVEUR DE FLEE  
Extérieurs
15. M. Loïc PRODHOMME - ANDIGNE
16. M. Gabriel OREILLARD – BOUILLE-MENARD

#### **Délégués suppléants**

17. M. Jean-Philippe MENANT– LA FERRIERE DE FLEE
18. Mme Jocelyne ROUGER– L’HOTELLERIE DE FLEE
19. Mme Noémie DE LA SELLE - LOUVAINES
20. Mme Irène THIERRY - MARANS
21. M. Marcel GARNIER - MONTGUILLON
22. Mme Marie-Louise PINON – NOYANT LA GRAVOYERE
23. Mme Marina GUILLET – STE GEMMES D’ANDIGNE
24. M. Jean-Pierre PASQUIER – ST SAUVEUR DE FLEE
25. Mme Mireille TISSERAND - SEGRE
26. Mme Christiane EVAIN - NYOISEAU
27. M. Bernard GANDON - AVIRE
28. M. Michel GILLIER – LE BOURG D’IRE
29. M. Marc MIGRAINE – LA CHAPELLE SUR OUDON
30. Mme Danielle HEULIN - CHATELAIS  
Extérieurs
31. M. Jean-Paul JOUBERT - GENE
32. M. Michel GAUDIN – LOIRE

N°2017-38

### **Indemnités de fonction des élus**

Monsieur le Maire indique qu’il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l’exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Les indemnités de fonction brutes maximales qui peuvent être versées aux élus d'une commune de 10 000 à 19 999 habitants, strate démographique à laquelle appartient la commune de Segré-en-Anjou Bleu, sont égales :

- à 65,00 % du traitement correspondant à l'indice brut 1015 de la Fonction Publique Territoriale pour le maire,

- à 27,50 % du traitement correspondant à l'indice brut 1015 de la Fonction Publique Territoriale pour les adjoints au maire.

Les maires et adjoints au maire délégués peuvent également bénéficier d'indemnités de fonction. C'est le conseil municipal qui vote ces indemnités selon le barème applicable à la strate démographique de la commune déléguée.

En outre, les communes chefs-lieux d'arrondissement peuvent octroyer une majoration des indemnités de fonction égale à 20 %.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 2123-20 à L 2123-24 et R 2123-23 du Code Général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Pour : 148

Contre : 18 – Philippe HUREL, Jean-François GILLIER, Alain VITRE, Emmanuel JOLIVEL, Marc LEUSIE, Ludovic FLORTE, Frédéric LACIRE, Michel DELANOUE, Isabelle ABELARD, Michel SEJOURNE, Jérémy BOUILLET LE LIBOUX, Geneviève BURET, Frédéric GIBOIRE, Virginie GASNIER, Géraldine STEPHANE, Emmanuel DROUIN, Stéphanie BIOTEAU, Maxence BIZOT

Abstentions : 10 – Frédéric BOCAGE, Birgit GROSCHNER, Laëtitia SORIN, Daniel GELU, Patrick BIANG NZIE, Marina GUILLET, Daniel FOURNIER, Nathalie RUELLO, Françoise DENIS-POIZOT, Arnaud AVERTY

DECIDE, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de fixer les indemnités de fonctions maximales mensuelles des élus suivant le tableau récapitulatif suivant :

Commune	Nom-Prénom	Montant
<b>Maire</b>		
SEGRE EN ANJOU BLEU	Gilles GRIMAUD	2 103,35 €
<b>Adjoints commune nouvelle</b>		
SEGRE EN ANJOU BLEU	Marie-Agnès JAMES	1 262,01 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	Jean-Pierre PASQUIER	1 262,01 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	Monique GASNIER	1 262,01 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	Joël RONCIN	1 110,62 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	Geneviève COQUEREAU	1 262,01 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	Olivier CHAUVEAU	1 110,62 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	Marie-Paule BOURDAIS	1 110,62 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	Claude GROSBOIS	1 110,62 €
<b>Maires délégués</b>		
BOURG D'IRE	Hubert BOULTOUREAU	1 110,62 €
LA CHAPELLE SUR OUDON	Germain PASSELANDE	1 110,62 €
CHATELAIS	Pierre-Marie HEULIN	1 110,62 €
LOUVAINES	Dominique PELLUAU	1 110,62 €
MARANS	Serge SEJOURNE	1 110,62 €
NOYANT LA GRAVOYERE	Jean-Noël GAULTIER	1 644,44 €
NYOISEAU	Gabriel OREILLARD	1 414,98 €
SAINTE GEMMES D'ANDIGNE	Jean-Claude TAULNAY	1 644,44 €
SAINT MARTIN DU BOIS	André BELLIER	1 110,62 €

SEGRE	Maire délégué	2 103,35 €
<b>Adjoints délégués</b>		
AVIRE	Christophe GASTINEAU	252,40 €
	Christian BOULMANT NOMBALLAIS	252,40 €
BOURG D'IRE	Didier FREMY	237,11 €
	Michel GILLIER	237,11 €
	Anthony MENARD	237,11 €
	Sonia RENAULT	237,11 €
LA CHAPELLE SUR OUDON	Jean-Claude GRANIER	315,50 €
	Jean-Pierre BEAUMONT	315,50 €
	Marc MIGRAINE	315,50 €
CHATELAIS	Alain VITRE	211,48 €
	Aurélie JOUENNE	211,48 €
	Philippe HUREL	211,48 €
LA FERRIERE DE FLEE	Jean-Luc BELLANGER	152,97 €
	André GEORGET	152,97 €
	Christelle DURAND	152,97 €
L'HOTELLERIE DE FLEE	Marie-Bernadette GROSBOIS	224,49 €
	Frédéric CHERBONNIER	224,49 €
LOUVAINES	Jérôme GAUTTIER	268,08 €
	Dominique LARDEUX	268,08 €
	Michel COUTINEAU	268,08 €
MARANS	Gaëtan DERSOIR	315,50 €
	Gilbert BOUE	315,50 €
	Irène THIERRY	315,50 €
MONTGUILLON	Sandrine MOUILLIERE	239,02 €
	Marcel GARNIER	239,02 €
NOYANT LA GRAVOYERE	Daniel BROSSIER	631,01 €
	Jacky TROUILLEAU	631,01 €
	Nadine GIRAULT	631,01 €
	Jean-Yves DUMONT	229,46 €
	Véronique SAUVAGE	229,46 €
NYOISEAU	Christiane EVAIN	535,40 €
	Denis BELIER	535,40 €
	Geneviève BELLIER	535,40 €
SAINTE GEMMES D'ANDIGNE	Bénédicte FLAMAND	504,80 €
	Alain CUINET	504,80 €
	Thérèse MARSAIS	504,80 €
	Jean-Luc PORCHER	504,80 €
SAINT MARTIN DU BOIS	Maryline CHOQUET	229,46 €
	Nicolas CHERE	229,46 €
	Nicolas PELTIER	229,46 €
	Monique MALINGE	114,73 €
SAINT SAUVEUR DE FLEE	André GELU	209,57 €
	Virginie GASNIER	29,83 €
	Mélanie PROUST	29,83 €

SEGRE	Jérôme BERTHELOT	929,30 €
	Catherine BASLE	929,30 €
	Hervé THAUNAY	929,30 €
	Colette ROMANN	929,30 €
	Joseph GALON	929,30 €
	7 <sup>ème</sup> adjoint	929,30 €
<b>Conseillers municipaux délégués</b>		
CHATELAIS	Marion HEYNER-ROUSSEAU	96,37 €
NOYANT LA GRAVOYERE	Claude ANNONIER	229,46 €
	Michel BESNIER	229,46 €
	Nathalie MONVOISIN	229,46 €
SAINTE GEMMES D'ANDIGNE	Olivier BOUVET	183,57 €
	Henri COUE	183,57 €
SAINT MARTIN DU BOIS	Arnaud ELEOUET	114,73 €
SAINT SAUVEUR DE FLEE	Frédéric GIBOIRE	29,83 €
SEGRE	André LEFORT	305,94 €
	Jean-Yves LEDOUX	305,94 €

DECIDE que les indemnités de fonction des élus de la commune de Segré-en-Anjou Bleu seront majorées de 20 %, du fait qu'elle est chef-lieu d'arrondissement.

DIT que ces indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

DIT que les crédits correspondant seront inscrits au budget de la commune.

**Monsieur GRIMAUD informe que les indemnités sont fonction d'une strate et que son indemnité sera la même que celle qu'il avait en tant que Maire de Segré.**

N°2017-39

## Formation des élus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a instauré un droit à la formation au profit des élus locaux.

Dans les 3 mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus.

Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur) donnent droit à remboursement. Les pertes de revenu subies par l'élu du

fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de ces 18 jours et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**Pour :** 169  
**Contre :** 4 – Emmanuel JOLIVEL, Loïc BESNIER, Geneviève BURET, Françoise DENIS-POIZOT  
**Abstentions :** 3 – Géraldine STEPHANE, Emmanuel DROUIN, Stéphanie BIOTEAU

DECIDE que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation à la condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Les thèmes privilégiés seront les suivants :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

DIT que le montant des dépenses de formation des élus sera plafonné à 5 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en relation avec les actions de formation sollicitées par les élus

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

En réponse à Monsieur GRANIER, Monsieur GRIMAUD précise que le plafond de 5% pourra être relevé si les demandes des élus le nécessitent. En l'occurrence, jusqu'à ce jour, et à sa connaissance, ce plafond n'a jamais été dépassé.

N°2017-40

### Tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Pour : 170

Contre : 1 – Emmanuel DROUIN

Abstentions : 5 – Birgit GROSCHNER, Jean-Pierre BEAUMONT, Marc LEUSIE,

Geneviève BURET, Ludovic FLOLTE

ADOpte le tableau des emplois tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous à la présente délibération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

### EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS COMPLET

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Directeur général des services	1		
- Attaché principal	4		
- Attaché	2		
- Secrétaire de mairie	1		
- Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		
- Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		
- Rédacteur	4		
- Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2		
- Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	14		
- Adjoint administratif	9		
	39	0	0

#### FILIERE ANIMATION

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		
- Animateur	1		
- Adjoint d'animation	6		
	8	0	0

#### FILIERE CULTURELLE

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		



- Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		
- Adjoint du patrimoine	1		
	3	0	0

#### **FILIERE POLICE MUNICIPALE**

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		
- Brigadier chef principal	1		
	2	0	0

#### **FILIERE SOCIALE**

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Puéricultrice de classe supérieure	1		
- Puéricultrice de classe normale	1		
- Educateur principal de jeunes enfants	1		
- Educateur de jeunes enfants	2		
- Assistant socio-éducatif	1		
- Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4		
- Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2		
- Agent social	3		
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2		
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7		
	24	0	0

#### **FILIERE SPORTIVE**

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Educateur des APS	2		
	2	0	0

#### **FILIERE TECHNIQUE**

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Ingénieur principal	1		
- Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		
- Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4		
- Technicien	5		
- Agent de maîtrise principal	1		
- Agent de maîtrise	2		
- Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	10		
- Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	15		
- Adjoint technique	37		
	76	0	0

### **EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS NON COMPLET**

#### **FILIERE ADMINISTRATIVE**

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe (pour un temps de 29.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
- Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe			

(pour un temps de 25.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 17.95/35 <sup>ème</sup> )	1		
- Adjoint administratif			
(pour un temps de 32.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 26.50/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 25.00/35 <sup>ème</sup> )	2		
(pour un temps de 17.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 16.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 15.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
	10	0	0

### FILIERE ANIMATION

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Animateur			
(pour un temps de 30.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
- Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe			
(pour un temps de 28.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
- Adjoint d'animation			
(pour un temps de 33.00/35 <sup>ème</sup> )	4		
(pour un temps de 28.85/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 28.45/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 28.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 27.10/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 27.00/35 <sup>ème</sup> )	2		
(pour un temps de 26.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 23.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 22.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 19.85/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 15.95/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 15.35/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 5.60/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 4.50/35 <sup>ème</sup> )	1		
	20	0	0

### FILIERE SOCIALE

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Educateur principal de jeunes enfants			
(pour un temps de 28.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
- Agent social			
(pour un temps de 28.00/35 <sup>ème</sup> )	2		
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe			
(pour un temps de 28.70/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 17.50/35 <sup>ème</sup> )	1		
	5	0	0

### FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe			
(pour un temps de 27.50/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 23.44/35 <sup>ème</sup> )	1		

(pour un temps de 21.50/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 7.60/35 <sup>ème</sup> )	1		
- Adjoint technique			
(pour un temps de 33.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 32.50/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 31.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 28.20/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 28.00/35 <sup>ème</sup> )	2		
(pour un temps de 27.90/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 26.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 24.30/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 24.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 20.50/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 17.50/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 17.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 16.25/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 15.60/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 15.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 13.45/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 11.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 8.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 5.50/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 4.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
(pour un temps de 3.80/35 <sup>ème</sup> )	1		
	26	0	0

Sous-total (Titulaires)

<b>215</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
------------	----------	----------

### EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Attaché	4		
	4	0	0

#### FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Adjoint technique	2		
	2	0	0

#### FILIERE SOCIALE

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	1		
- Agent social	1		
	2	0	0

#### FILIERE ANIMATION

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- animateur	2		
	2	0	0

**FILIERE SPORTIVE**

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Conseiller territorial des APS	1		
- Educateur des APS	3		
	4	0	0

**EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET****FILIERE SOCIALE**

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe (pour un temps de 28.00/35 <sup>ème</sup> )	1		
- Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe (pour un temps de 10.50/35 <sup>ème</sup> )	1		
	2	0	0

**FILIERE SPORTIVE**

	Nombre de postes		
	01/01/2017	Modifications	-
- Opérateur des APS (pour un temps de 3.85/35 <sup>ème</sup> )	2		
	2	0	0

Total général

<b>233</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
------------	----------	----------

**Recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS en avoir délibéré,

**Pour :** 167

**Contre :** 5 – Jean-Pierre BEAUMONT, Marc LEUSIE, Ludovic FLORTE, Michel SEJOURNE, Françoise DENIS-POIZOT

**Abstentions :** 4 – Birgit GROSCHNER, Geneviève BURET, Michel BESNIER, Nathalie MONVOISIN

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles.

Il sera chargé de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats nécessaires.

PRECISE que le contrat pourra prendre effet avant le départ de l'agent remplacé.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

**Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité et des accroissements saisonniers d'activité**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

Considérant qu'il peut être nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité et des accroissements saisonniers d'activité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS en avoir délibéré,

**Pour :** 170

**Contre :** 2 – Emmanuel DROUIN, Françoise DENIS-POIZOT

**Abstentions :** 4 – Jean-Pierre BEAUMONT, Jérôme GAUTIER, Geneviève BURET, Géraldine STEPHANE

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité et des accroissements saisonniers d'activité.

Il sera chargé de constater les besoins, de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats nécessaires.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

En réponse à Madame DENIS-POIZOT, Monsieur GRIMAUD précise que ces éventuels accroissements temporaires d'activités ne sont pas liés à la mutualisation.

N°2017-43

### **Cadeau aux agents municipaux à l'occasion des départs à la retraite et des remises de médailles**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est de tradition d'offrir un cadeau aux agents municipaux à l'occasion des départs à la retraite et des remises de médailles. Cette pratique nécessite d'être organisée par délibération du Conseil Municipal.

Il propose que le montant du cadeau soit de 135 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 166

**Contre :** 4 – Jean-Pierre BEAUMONT, Marc LEUSIE, Ludovic FLORTE, Geneviève BURET,

**Abstentions :** 6 – Emile GAUBERT, Sylvie BOISSEAU, Véronique SAUVAGE, Daniel FOURNIER, Monique MALINGE, Monique GASNIER

APPROUVE le principe d'offrir un cadeau aux agents municipaux à l'occasion des départs à la retraite et des remises de médailles.

DECIDE que le montant du cadeau sera de 135 euros.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

N°2017-44

### **Dérogation aux règles du repos dominical – Avis du Conseil Municipal**

Vu les articles L 3132-20, L 3132-21, L 3132-25-3 et L 3132-25-4 du Code du Travail,

Vu la demande de dérogation aux règles du repos dominical présentée à Madame la Préfète de Maine et Loire par Monsieur HURON Nicolas, Directeur Général de La Toque Angevine à Segré, sollicitant l'autorisation d'occuper 5 salariés volontaires, afin d'encadrer des travaux de changement d'un four le dimanche 15 janvier 2017,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis à cette demande de dérogation,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

**Pour :** 161

**Contre :** 9 – Didier FREMY, Jérôme GAUTTIER, Henri COUE, Céline PAUMIER, Jean-Pierre PASQUIER, Géraldine STEPHANE, Emmanuel DROUIN, Arnaud AVERTY, Stéphanie BIOTEAU,

**Abstentions :** 6 – Michel GILLIER, Anthony MENARD, Geneviève BURET, Marc JUBLIN, Françoise DENIS-POIZOT, Maxence BIZOT

DONNE un avis favorable à la demande de dérogation aux règles du repos dominical pour le dimanche 15 janvier 2017 présentée par Monsieur Nicolas HURON, Directeur Général de la Toque Angevine.

N°2017-45

### **Création des budgets de Segré en Anjou Bleu**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la création de la commune nouvelle de Segré en Anjou Bleu a été autorisée par arrêté préfectoral du 28 septembre 2016.

Les budgets de la commune de Segré en Anjou Bleu doivent être ouverts de façon à ce que la collectivité soit pleinement opérationnelle dès le début 2017.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de prendre en compte la liste des budgets ci-dessous présentée :

N°	Nom	Nomenclature	Type budget	Assujettissement TVA	Siret
100-00	Budget Communal Segré en Anjou Bleu	M14	Principal	Non	200 065 423 00010
100-01	Budget Cinéma Le Maingué	M4	Annexe	Oui	200 065 423 00309
100-02	Budget Locaux centre ville-Segré	M14	Annexe	Oui	200 065 423 00341
100-03	Budget Maisons de Santé	M14	Annexe	Oui	200 065 423 00325
100-04	Budget Assainissement collectif	M49	Annexe	Non	200 065 423 00291
100-05	Budget Lotissements	M14	Annexe	Oui	200 065 423 00333
100-06	Budget Locaux commerciaux	M14	Annexe	Oui	200 065 423 00317
101-00	Budget CCAS Segré en Anjou Bleu	M14	Principal	Non	200 065 431 00013

Il précise les points suivants :

Le budget communal « Segré en Anjou Bleu » reprendra les écritures des budgets historiques suivants :

- Budgets communaux des communes
- Budgets général + piscine + parc + multi accueil de la Communauté de Communes
- Budget SIUP
- Budget SIREMIF
- Budgets Caisse des écoles

Le budget « Cinéma le Maingué » reprendra les écritures du budget historique suivant :

- Budget cinéma de la Communauté de Communes

Le budget « Locaux Centre Ville » reprendra les écritures du budget historique suivant :

- Budget Locaux Centre Ville de la Commune de Segré

Le budget « Maisons de Santé » retracera les écritures comptables liées aux maisons de santé du territoire et reprendra les écritures du budget historique suivant :

- Budget Maison de Santé de la Communauté de Communes

Le budget « Assainissement Collectif » reprendra les écritures du budget historique suivant :

- Budget Assainissement Collectif de la Communauté de Communes

Le budget « Lotissements » reprendra les écritures des budgets historiques suivants :

- Budget Lotissement Renier Tertiaire de la Commune de Segré
- Budget Lotissement Perrin II de la Commune d'Aviré
- Budget Lotissement des Lys II de la Commune de Montguillon
- Budget Lotissement Le Bocage de la Commune de Louvaines

Le budget « Locaux commerciaux » qui n'existait dans aucune commune historique retracera les écritures comptables liées aux locaux commerciaux assujettis à la TVA.

Le budget « CCAS Segré en Anjou Bleu » reprendra les écritures des budgets historiques suivants :

- Budgets CCAS des communes



LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Pour : 164

Contre : 6 – Claude SAVARIS, Emmanuel JOLIVEL, Frédéric LACIRE, Geneviève BURET, Françoise DENIS-POIZOT, Emmanuel DROUIN,

Abstentions : 6 – Birgit GROSCHNER, Nathalie MONVOISIN, Géraldine STEPHANE, Arnaud AVERTY, Stéphanie BIOTEAU, Maxence BIZOT

DECIDE de créer les budgets énoncés dans la liste ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et à procéder à l'ouverture des dossiers d'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour les budgets concernés.

N°2017-46

### **Finances : ouverture des crédits par anticipation**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que jusqu'à l'adoption du budget, il est possible de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses selon les modalités fixées par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en prenant pour référence la somme des montants inscrits aux derniers budgets des collectivités fusionnées.

A cette fin, il présente au Conseil l'état consolidé des autorisations budgétaires ouvertes par les anciennes collectivités dans leurs budgets de l'exercice précédent :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
	COMMUNAL	CINEMA	LOCAUX CENTRE VILLE	MAISONS SANTE	ASS COLLECTIF	LOTISS
chap 001	4 006 949,85 €		85 992,73 €		66 768,83 €	151 795,44 €
chap 020	161 127,86 €	2 000,76 €	2 000,00 €	4 802,86 €	90 000,00 €	
chap 040	249 432,01 €	60 000,00 €			118 000,00 €	391 633,16 €
chap 041	151 515,57 €				321 000,00 €	
chap 13	59 528,38 €					
chap 16	2 323 758,67 €	62 500,00 €	142 000,00 €	1 807 000,00 €	220 000,00 €	22 525,00 €
chap 20	360 490,00 €	1 000,00 €			44 000,00 €	
chap 204	1 177 520,00 €					
chap 21	4 678 366,66 €	22 400,00 €	35 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	
chap 23	5 102 299,72 €			333 000,00 €	944 350,00 €	
chap 27	146 000,00 €					
chap 45	12 690,00 €					
total	18 429 678,72 €	147 900,76 €	264 992,73 €	2 146 802,86 €	1 805 118,83 €	565 953,60 €
hors dette	16 105 920,05 €	85 400,76 €	122 992,73 €	339 802,86 €	1 585 118,83 €	543 428,60 €
1/4 crédits	4 026 480,01 €	21 350,19 €	30 748,18 €	84 950,72 €	396 279,71 €	135 857,15 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
	COMMUNAL	CINEMA	LOCAUX CENTRE VILLE	MAISONS SANTE	ASS COLLECTIF	LOTISS
chap 001	1 688 838,04 €	9 394,76 €		362 802,86 €		28 253,02 €
chap 021	3 891 056,12 €		126 000,00 €	100 000,00 €	193 200,00 €	153 538,55 €
chap 024	87 760,00 €					
chap 040	1 169 528,59 €	133 000,00 €	53 000,00 €	7 000,00 €	352 000,00 €	295 671,60 €
chap 041	151 515,57 €				321 000,00 €	
chap 10	5 103 003,46 €		85 992,73 €		199 768,83 €	
chap 13	1 471 964,78 €	5 506,00 €		1 669 000,00 €	588 150,00 €	
chap 16	4 593 462,29 €				130 000,00 €	108 241,70 €
chap 21	100 000,00 €					
chap 23	59 000,00 €			8 000,00 €		
chap 27	107 169,87 €				21 000,00 €	
chap 45	11 380,00 €					
total	18 434 678,72 €	147 900,76 €	264 992,73 €	2 146 802,86 €	1 805 118,83 €	585 704,87 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
	COMMUNAL	CINEMA	LOCAUX CENTRE VILLE	MAISONS SANTÉ	ASS COLLECTIF	LOTISS
chap 002				34 114,37 €		
chap 022	915 213,16 €	6 776,45 €	3 305,25 €	885,63 €	46 219,24 €	
chap 023	3 891 056,12 €		126 000,00 €	100 000,00 €	193 200,00 €	153 538,55 €
chap 042	1 169 528,59 €	133 000,00 €	53 000,00 €	7 000,00 €	352 000,00 €	295 671,60 €
chap 043						5 010,00 €
chap 011	5 924 197,41 €	224 270,00 €	20 000,00 €	68 950,00 €	395 750,00 €	136 201,56 €
chap 012	8 396 633,49 €	104 600,00 €			66 950,00 €	
chap 014	4 940 283,00 €					
chap 65	4 284 137,15 €	500,00 €			12 000,00 €	
chap 66	818 964,53 €	15 000,00 €	8 000,00 €	64 000,00 €	101 000,00 €	5 010,00 €
chap 67	80 060,44 €	1 000,00 €	1 000,00 €		96 000,00 €	
chap 68	1 514 000,00 €					
total	31 934 073,89 €	485 146,45 €	211 305,25 €	274 950,00 €	1 263 119,24 €	595 431,71 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
	COMMUNAL	CINEMA	LOCAUX CENTRE VILLE	MAISONS SANTÉ	ASS COLLECTIF	LOTISS
chap 002	4 461 292,93 €	28 646,45 €	28 305,25 €		245 119,24 €	34 788,55 €
chap 042	249 432,01 €	60 000,00 €			118 000,00 €	391 633,16 €
chap 043						5 010,00 €
chap 013	272 400,00 €	1 000,00 €				
chap 70	3 620 228,42 €	319 000,00 €	14 000,00 €	57 950,00 €	898 000,00 €	147 000,00 €
chap 73	15 675 320,74 €					
chap 74	5 831 165,37 €	75 500,00 €				
chap 75	1 386 675,59 €		169 000,00 €	217 000,00 €		
chap 77	432 558,83 €	1 000,00 €			2 000,00 €	17 000,00 €
total	31 929 073,89 €	485 146,45 €	211 305,25 €	274 950,00 €	1 263 119,24 €	595 431,71 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49,

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**Pour :** 163

**Contre :** 4 – Geneviève BURET, Françoise DENIS-POIZOT, Emmanuel DROUIN, Stéphanie BIOTEAU

**Abstentions :** 9 – Emmanuel GAUBERT, Sylvie BOISSEAU, Daniel GELU, Nathalie MONVOISIN, Daniel FOURNIER, Nathalie RUELLO, Géraldine STEPHANE, Arnaud AVERTY, Maxence BIZOT

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits aux budgets précédents des collectivités d'origine selon les montants indiqués ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ainsi que les remboursements anticipés d'emprunt,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets précédents des collectivités d'origine selon les montants indiqués ci-dessus,

DIT que l'affectation des crédits est la suivante :

		COMMUNAL	CINEMA	LOCAUX CENTRE VILLE	ASS COLLECTIF
<b>chap 20</b>		<b>70 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
c/ 2031	Frais d'études	50 000,00 €			
c/ 2051	Logiciels	20 000,00 €			
<b>chap 204</b>		<b>60 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
c/ 204182	subv équipement	50 000,00 €			
c/ 20422	subv équipement	10 000,00 €			
<b>chap 21</b>		<b>170 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
c/ 2111	Achat terrains	50 000,00 €			
c/ 2132	Achat bâtiment			2 000,00 €	
c/ 2158	Matériel technique	30 000,00 €			
c/ 2183	Matériel informatique	30 000,00 €			
c/ 2184	Mobilier	30 000,00 €			
c/ 2188	Autres matériels	30 000,00 €	2 000,00 €		1 000,00 €
<b>chap 23</b>		<b>800 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>50 000,00 €</b>
c/ 2313	Travaux bâtiments	300 000,00 €			
c/ 2315	Travaux voies réseaux	300 000,00 €			50 000,00 €
c/ 2318	Autres travaux	200 000,00 €			
<b>total</b>		<b>1 100 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>51 000,00 €</b>

En réponse à Monsieur DROUIN, Madame COQUEREAU rappelle qu'il s'agit de voter des crédits pour pouvoir payer des dépenses urgentes et qu'elle n'est pas en mesure d'apporter les précisions demandées. Il ne s'agit en aucun cas de voter des crédits pour de nouvelles études mais simplement de pouvoir payer celles engagées par les communes et qui n'auraient pas pu faire l'objet de reports. Cela s'applique pour l'ensemble des montants proposés ce soir.

Les nouveaux crédits seront étudiés lors du vote du Budget 2017.

En réponse à Monsieur DROUIN qui évoque le placement de la Communauté de Communes dans le réseau d'alerte du trésor Public, Monsieur GRIMAUD signale que ce n'est pas le cas.

N°2017-47

### Autorisation de mise en place des moyens de paiement

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'afin de moderniser la relation aux usagers, il convient d'autoriser l'utilisation la plus large possible des moyens de paiements existants, du chèque au paiement par internet.

Cela permettrait également de répondre à une demande croissante des redevables, simplifierait les relations et faciliterait le processus de la dématérialisation comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**Pour : 174**

**Contre : 1 – Marc LEUSIE**

**Abstentions : 1 – Geneviève BURET**

DECIDE d'accepter tous les moyens modernes de paiement constitutifs de frais bancaires et notamment :

- Le prélèvement automatique
- Le paiement par internet (TIPI)
- Le titre interbancaire de paiement (TIP)
- Le talon Optique (TO)
- Le paiement par carte bancaire
- Et toute formule de chèque prépayés de type chèques vacances, pass culture, ciné chèques, etc (sachant que ces derniers nécessitent également la signature de convention de partenariat)

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à mettre en place ces moyens de paiement en fonction des besoins des services concernés et, le cas échéant, à signer les contrats ou conventions nécessaires.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 JANVIER 2017

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal de Segré:

<b>N°</b>	<b>OBJET</b>
2016-140	<b>Objet</b> : Renouvellement concession funéraire : Famille FOUSSEREAU-ROBERT-PICHOT
2016-141	<b>Objet</b> : Achat concession funéraire : Famille DAUBIT-FOISSEAU
2016-142	<b>Objet</b> : Achat concession funéraire : Famille LARDEUX
2016-143	<b>Objet</b> : Renouvellement concession funéraire : Famille MOREL-CHEVREAU
2016-144	<b>Objet</b> : Regroupement F.Dolto & R.Fontaine - CT - Avenant n°2 <b>Conditions</b> : approbation de l'avenant n°2 à la mission de contrôle technique à intervenir APAVE NORD OUEST SAS - Le montant de l'avenant n°2 est de 600 € HT portant le montant total de la mission de contrôle technique à 10 524 € HT.
2016-145	<b>Objet</b> : Mise à disposition de locaux au G Milon au profit de l'association AIDES <b>Conditions</b> : mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon, Rue de la Roirie à Segré, d'une surface de 211,41 m <sup>2</sup> - Conclue à compter du 15 décembre 2016, pour une période de 6 ans. Le loyer annuel est fixé à 2 500 € et les charges locatives à 2 070 € pour l'année.
2016-146	<b>Objet</b> : vente de ferrailles à Cyril CADEAU <b>Conditions</b> : pour un montant de 91,20 € (1.52 tonnes à 60 € l'unité)
2016-147	<b>Objet</b> : Avenant de transfert du marché CRT Groupe Milon Ssi <b>Conditions</b> : Approbation de l'avenant de transfert du contrat de maintenance de la sécurité incendie du Groupe Milon à SPIE Facilities, 1/3 place de la Berline, 93287 ST DENIS CEDEX, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017
2016-148	<b>Objet</b> : Achat concession funéraire caverne : Famille BIDON
2016-149	<b>Objet</b> : Mise à disposition d'une salle de réunion au Groupe Milon au profit de l'Association des Personnes Malades et Handicapées (APMH49) <b>Conditions</b> : Mise à disposition d'une salle de réunion de 41.30 m <sup>2</sup> moyennant une participation de 31.32 € par journée
2016-150	<b>Objet</b> : Mise à disposition de locaux dans le lotissement Renier Tertiaire, au 6 rue Auguste Rodin à Segré, au profit de la Mission Locale du Pays Segréen <b>Conditions</b> : moyennant un loyer mensuel de 1 400 €, pendant une durée de 6 ans à compter du 5 décembre 2016
2016-151	<b>Objet</b> : Renouvellement concession funéraire : Famille BRILLAUD-DAVID

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil communautaire de Segré :

N°	OBJET																								
2016-116	<p><b>Objet</b> : Contrat de prêt de 315 000 € auprès de la Caisse Régionale Crédit Mutuel Anjou  <b>Conditions</b> : à taux fixe d'un montant de 315 000 € pour financer les travaux liés aux équipements sportifs, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant : 315 000 €</li> <li>- Durée : 15 ans</li> <li>- Taux : Fixe à 0.98%</li> <li>- Périodicité des échéances : Trimestrielles</li> <li>- Remboursement : Echéances constantes</li> <li>- Frais de dossier : 315 €</li> <li>- Typologie Gissler : 1A</li> </ul>																								
2016-117	<p><b>Objet</b> : Contrat de prêt de 83 000 € auprès de la Caisse Régionale Crédit Mutuel Anjou  <b>Conditions</b> : à taux fixe d'un montant de 83 000 € pour financer les travaux 2016 de la piscine les Nautiles, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant : 83 000 €</li> <li>- Durée : 15 ans</li> <li>- Taux : Fixe à 0.98%</li> <li>- Périodicité des échéances : Trimestrielles</li> <li>- Remboursement : Echéances constantes</li> <li>- Frais de dossier : 150 €</li> <li>- Typologie Gissler : 1A</li> </ul>																								
2016-118	<p><b>Objet</b> : Contrat de prêt de 40 000 € auprès de la Caisse Régionale Crédit Mutuel Anjou  <b>Conditions</b> : à taux fixe d'un montant de 40 000 € pour financer les travaux 2016 du parc exposition, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant : 40 000 €</li> <li>- Durée : 15 ans</li> <li>- Taux : Fixe à 0.98%</li> <li>- Périodicité des échéances : Trimestrielles</li> <li>- Remboursement : Echéances constantes</li> <li>- Frais de dossier : 150 €</li> <li>- Typologie Gissler : 1A</li> </ul>																								
2016-119	<p><b>Objet</b> : Fixation des tarifs de boissons et de friandises pendant l'animation Récréa Parc du 26 au 30 décembre 2016  <b>Conditions</b> : annule et remplace la décision référencée 2016-108 en date du 19 octobre 2016 et portant sur le même objet.</p> <table border="1" data-bbox="411 1541 1125 2042"> <tbody> <tr><td>Bouteille cristalline 50cl</td><td>1,00 €</td></tr> <tr><td>Café</td><td>1,50 €</td></tr> <tr><td>Brique de jus d'orange 20cl</td><td>1,50 €</td></tr> <tr><td>Brique de jus de pomme 20cl</td><td>1,50 €</td></tr> <tr><td>Cacolac</td><td>1,50 €</td></tr> <tr><td>Coca 33cl</td><td>2,00 €</td></tr> <tr><td>Coca zéro</td><td>2,00 €</td></tr> <tr><td>Orangina 33cl</td><td>2,00 €</td></tr> <tr><td>Bière 33cl</td><td>2,50 €</td></tr> <tr><td>Brioche fourrée chocolat</td><td>1,00 €</td></tr> <tr><td>Casse-croûte par sachet de 2 - Chocolat</td><td>1,00 €</td></tr> <tr><td>"Pomportes" nature</td><td>1,50 €</td></tr> </tbody> </table>	Bouteille cristalline 50cl	1,00 €	Café	1,50 €	Brique de jus d'orange 20cl	1,50 €	Brique de jus de pomme 20cl	1,50 €	Cacolac	1,50 €	Coca 33cl	2,00 €	Coca zéro	2,00 €	Orangina 33cl	2,00 €	Bière 33cl	2,50 €	Brioche fourrée chocolat	1,00 €	Casse-croûte par sachet de 2 - Chocolat	1,00 €	"Pomportes" nature	1,50 €
Bouteille cristalline 50cl	1,00 €																								
Café	1,50 €																								
Brique de jus d'orange 20cl	1,50 €																								
Brique de jus de pomme 20cl	1,50 €																								
Cacolac	1,50 €																								
Coca 33cl	2,00 €																								
Coca zéro	2,00 €																								
Orangina 33cl	2,00 €																								
Bière 33cl	2,50 €																								
Brioche fourrée chocolat	1,00 €																								
Casse-croûte par sachet de 2 - Chocolat	1,00 €																								
"Pomportes" nature	1,50 €																								

		Snickers	1,50 €														
		Twix	1,50 €														
		1 sachet de 10 mini sachets bonbons Haribo	0,50 €														
		Tube de smarties	1,00 €														
2016-120	<p><b>Objet</b> : Fixation du tarif d'entrée à Récréa Parc du 26 au 30 décembre 2016</p> <p><b>Conditions</b> : décision qui annule et remplace celle référencée 2016-109 en date du 19 octobre 2016 et portant sur le même objet</p> <table border="1" data-bbox="363 456 1407 965"> <tr> <td>- Entrée enfant (de 3 à 18 ans)</td> <td>7 €</td> </tr> <tr> <td>- Tarif réduit enfant (carte cézam, carte famille nombreuse, groupe de plus de 20 personnes)</td> <td>5,50 €</td> </tr> <tr> <td>- Entrée adultes (plus de 18 ans)</td> <td>2 €</td> </tr> <tr> <td>- Tarif réduit adulte (carte cézam, carte famille nombreuse, groupe de plus de 20 personnes)</td> <td>1,50 €</td> </tr> <tr> <td>- Entrée bébé (de 1 à 3 ans)</td> <td>2 €</td> </tr> <tr> <td>- Tarif réduit bébé (de 1 à 3 ans) (carte cézam, carte famille nombreuse, groupe de plus de 20 personnes)</td> <td>1,5 €</td> </tr> <tr> <td>- Gratuit pour les moins de 1 an</td> <td></td> </tr> </table>			- Entrée enfant (de 3 à 18 ans)	7 €	- Tarif réduit enfant (carte cézam, carte famille nombreuse, groupe de plus de 20 personnes)	5,50 €	- Entrée adultes (plus de 18 ans)	2 €	- Tarif réduit adulte (carte cézam, carte famille nombreuse, groupe de plus de 20 personnes)	1,50 €	- Entrée bébé (de 1 à 3 ans)	2 €	- Tarif réduit bébé (de 1 à 3 ans) (carte cézam, carte famille nombreuse, groupe de plus de 20 personnes)	1,5 €	- Gratuit pour les moins de 1 an	
- Entrée enfant (de 3 à 18 ans)	7 €																
- Tarif réduit enfant (carte cézam, carte famille nombreuse, groupe de plus de 20 personnes)	5,50 €																
- Entrée adultes (plus de 18 ans)	2 €																
- Tarif réduit adulte (carte cézam, carte famille nombreuse, groupe de plus de 20 personnes)	1,50 €																
- Entrée bébé (de 1 à 3 ans)	2 €																
- Tarif réduit bébé (de 1 à 3 ans) (carte cézam, carte famille nombreuse, groupe de plus de 20 personnes)	1,5 €																
- Gratuit pour les moins de 1 an																	
2016-121	<p><b>Objet</b> : bail de courte durée avec le centre hospitalier du Haut-Anjou pour des locaux situés dans la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Segré</p> <p><b>Conditions</b> : Location de locaux d'une superficie totale de 76,70 m<sup>2</sup> - Location qui prend effet à compter du 15 septembre 2016, pour une durée maximale d'un mois et demi. Le montant du loyer mensuel est fixé à 767 euros HT, soit 920,40 euros TTC.</p>																
2016-122	Annulé																
2016-123	<p><b>Objet</b> : Contrat avec l'association Futurallia pour l'organisation du Forum Affairallia 2017</p> <p><b>Conditions</b> : Approbation du devis proposé par l'association Futurallia pour l'organisation du Forum Affairallia qui aura lieu à Segré le 18 mai 2017, s'élevant à 6 860 € HT (prix de base + options 5, 7 et 8).</p>																
2016-124	<p><b>Objet</b> : Tarif redevance incitative OM 2017</p> <p><b>Conditions</b> : voir feuille annexée</p>																
2016-125	<p><b>Objet</b> : Contrat Flotte automobile – Avenant n°2 avec la SMACL</p> <p><b>Conditions</b> : à intervenir avec la SMACL, afin de prendre en considération l'adjonction et /ou la suppression des véhicules, intervenues au cours de l'année 2016</p>																



**Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune a décidé  
de ne pas exercer son droit de préemption**

Adresse du bien	Références cadastrales
39 quai Lauingen	AB 39
5 rue de l'Industrie	AM 103
La Planchette	C 1482
La Planchette	C 1481
35Ter rue David d'Angers	AD 311-921-923
ZAC de Court-Pivert – Lot 29 28 rue Eric Tabarly	C 1511-1516
9 ruelle des Jardins	AB 148
2 chemin du Buron	AE 705
24 rue des Forges	AD 688

**QUESTIONS DIVERSES**

**1/ Question de Mme DENIS-POIZOT**

En réponse à Madame DENIS-POIZOT, Monsieur GRIMAUD informe que les convocations pourront être transmises par voie dématérialisée une fois le règlement intérieur du conseil municipal voté.

**2/ Information**

Monsieur GRIMAUD informe qu'il a été sollicité par l'Association des Maires de France pour représenter Segré-en-Anjou Bleu le 2 mars prochain à Paris au forum des communes nouvelles. Il s'agit de leur travail à tous qui va être regardé et il trouve cela intéressant.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22h45  
La secrétaire de séance,  
Marie-Agnès JAMES



